

Rapport exploratoire de l'OMPI

sur l'avenir de
l'innovation et
de la créativité
fondées sur
la propriété
intellectuelle



La présente œuvre est publiée sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

L'utilisateur est libre de reproduire, distribuer, adapter, traduire et représenter ou exécuter en public la présente publication, y compris à des fins commerciales, sans autorisation expresse, pour autant que l'OMPI soit mentionnée en tant que source et que toute modification apportée au contenu original soit clairement indiquée.

Citation suggérée : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (2025). Rapport exploratoire de l'OMPI sur l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle Genève : OMPI. DOI : [10.34667/tind.58662](https://doi.org/10.34667/tind.58662)

Les adaptations, traductions et œuvres dérivées ne peuvent en aucun cas arborer l'emblème ou le logo officiel de l'OMPI, sauf si elles ont été approuvées et validées par l'OMPI. Pour toute demande d'autorisation, veuillez nous contacter par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI.

Pour toute œuvre dérivée, veuillez ajouter la mention ci-après :
"Le Secrétariat de l'OMPI décline toute responsabilité concernant la modification ou la traduction du contenu original."

Lorsque le contenu publié par l'OMPI comprend des images, des graphiques, des marques ou des logos appartenant à un tiers, l'utilisateur de ce contenu est seul responsable de l'obtention des droits auprès du ou des titulaires des droits.

Pour voir un exemplaire de cette licence, veuillez consulter l'adresse suivante :
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>

Tout litige découlant de la présente licence qui ne peut pas être réglé à l'amiable sera soumis à l'arbitrage, conformément au règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) en vigueur. Toute sentence rendue à l'issue d'un arbitrage s'impose aux Parties et règle définitivement leur différend.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMPI aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des États membres ou du Secrétariat de l'OMPI.

La mention d'entreprises particulières ou de produits de certains fabricants n'implique pas que l'OMPI les approuve ou les recommande de préférence à d'autres entreprises ou produits analogues qui ne sont pas mentionnés.

© OMPI, 2025

Première publication 2025

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes, Case postale 18
CH1211 Genève 20, Suisse

wipo.int

ISBN : 978-92-805-3732-1 (version imprimée)
ISBN : 978-92-805-3733-8 (version en ligne)



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Couverture : Unsplash/Mostafa Meraji

Publication de l'OMPI n° 2013FR

Table des matières

Avant-propos	2
Remerciements	3
Résumé	5
Introduction	10
Chapitre 1 Principales forces ayant une incidence sur le système de la propriété intellectuelle	12
Chapitre 2 Scénarios possibles concernant la situation de la propriété intellectuelle en 2034	28
Chapitre 3 Qu'est-ce qui doit changer et quelles doivent être nos priorités?	36
Chapitre 4 Conclusions des entretiens	42
Méthodologie	44

Avant-propos



La propriété intellectuelle n'est jamais à l'arrêt. Elle est par nature dynamique : elle est influencée par les forces que représentent les technologies, l'innovation et la créativité, et les influence à son tour. Cela explique en partie pourquoi la communauté de la propriété intellectuelle a toujours été ouverte, curieuse et tournée vers l'avenir.

Aujourd'hui, cette mentalité est plus essentielle que jamais. Les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, transforment l'innovation et la créativité. Dans de nombreuses économies, la création de valeur s'éloigne des actifs corporels au profit des actifs incorporels. Les défis mondiaux appellent de nouvelles formes d'innovation, ainsi qu'un déploiement accéléré de celles-ci. L'évolution des dynamiques géopolitiques redéfinit la collaboration à l'échelle mondiale.

Ces considérations, parmi d'autres, soumettent les cadres de propriété intellectuelle à des tensions. Nous nous trouvons face à des défis et des opportunités que leurs architectes et nos prédécesseurs n'auraient jamais pu prévoir. Nous constatons par ailleurs que de nombreux membres de la communauté de la propriété intellectuelle ont moins de temps et d'espace pour se pencher sur ces questions, car la priorité doit être accordée à des questions d'ordre opérationnel.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de notre réponse à ces réalités. Il rend compte du rôle fédérateur de l'OMPI à l'échelle mondiale, offrant un espace de dialogue ouvert et réfléchi sur l'avenir de la propriété intellectuelle. Fondé sur les réflexions de plus de 45 leaders d'opinion issus des secteurs public et privé, de la société civile, des milieux universitaires et d'organisations internationales, il permet d'appréhender les enjeux d'aujourd'hui, de demain et de la décennie à venir en matière de propriété intellectuelle.

Personne ne peut prédire l'avenir, et les réflexions présentées ici n'entendent pas le faire. Il s'agit plutôt de repères éclairant les courants profonds et les forces convergentes des technologies, de l'économie, des affaires, de la culture et de la société. Ce rapport offre ainsi un cadre structuré à l'aune duquel explorer l'avenir. Cela nous aidera, espérons-le, à éviter que le changement nous soit imposé de force et, au contraire, à induire les changements qui s'avèrent nécessaires.

Je vous invite donc à aborder ce rapport dans un esprit de curiosité et d'ouverture. Au fil de votre lecture, posez-vous les questions suivantes : Quel scénario d'avenir choisirons-nous? Quel rôle jouerez-vous dans l'orientation donnée à l'innovation et à la créativité à l'avenir?

De nombreuses voies s'ouvrent à nous, dont quelques-unes qui sont bien balisées et de nombreuses autres qui restent à découvrir. Je vous propose de nous mettre en route ensemble, non pas comme des voyageurs suivant un cap prédéterminé, mais comme de véritables éclaireurs explorant les frontières du possible, à la recherche d'un avenir où l'ingéniosité et la créativité humaines continueront d'abonder pendant de nombreuses générations.

Daren Tang

Directeur général

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Remerciements

Le *Rapport exploratoire de l'OMPI* a pu voir le jour grâce au leadership et au soutien du Directeur général de l'OMPI, Daren Tang, conscient de l'importance de la prospective pour faire face à l'incertitude et renforcer l'anticipation et la préparation dans un contexte en constante évolution. Il est le fruit des efforts inestimables de membres de la communauté de la propriété intellectuelle et de fonctionnaires de l'OMPI.

Ce rapport a été établi sous la houlette d'Andrew Staines, sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, et sous la direction de Martin Correa, conseiller principal, et de Zhe Zhang, administrateur principal du programme Avenir de la propriété intellectuelle.

Ce rapport est l'aboutissement de l'analyse d'entretiens menés avec des visionnaires et des experts de divers secteurs de l'écosystème de l'innovation et de la création, notamment des secteurs public et privé, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales du monde entier. Nous exprimons notre gratitude pour les contributions de toutes ces personnes et organisations, sans lesquelles ce rapport n'aurait pas pu voir le jour.

Nous tenons notamment à remercier Michael Schwager (directeur général, IP Australia), Kamran Imanov (président du conseil d'administration, Agence de la propriété intellectuelle de la République d'Azerbaïdjan), Konstantinos Georgaras (commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président, Office de la propriété intellectuelle du Canada), Koffi Paul Assande (directeur général, Office ivoirien de la propriété intellectuelle), Margus Viher (directeur général, Office estonien des brevets), Peter Labody (vice-président, Office hongrois de la propriété intellectuelle), Rowel S. Barba (directeur général, Office de la propriété intellectuelle des Philippines), Muhammed Zeki Durak (président, Office turc des brevets et des marques), Adam Williams (directeur et contrôleur général, Office de la propriété intellectuelle, Royaume-Uni), Shira Perlmutter (registraire des droits d'auteur et directrice, Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique), Johnson Kong (membre du conseil d'administration, International Intellectual Property Commercialization Council), Per Wendin (propriétaire, Kapea AB), Essam Bukhary (membre du jury, prix mondiaux de l'OMPI), Etienne Sanz de Acedo (président-directeur général, INTA), Irene Calboli (professeur de droit, faculté de droit de l'Université A&M du Texas), Mariela Formas (vice-présidente exécutive, Chambre de l'innovation pharmaceutique du Chili), Vitor Henrique Pinto Ido (professeur de droit commercial, Université de São Paulo), Scott Frank (président, Global Intellectual Property Alliance), Eleonora Rosati (professeur de droit de la propriété intellectuelle, Université de Stockholm), Juan Antonio Dorantes (président, Comité des traités internationaux, Association mexicaine pour la protection de la propriété intellectuelle (AMPPI)), Andres Guadamuz (maître de conférences en droit de la propriété intellectuelle, Université du Sussex), Vincent E. Garlock (directeur exécutif, Association américaine du droit de la propriété intellectuelle), Dana Robert Colarulli (directrice exécutive, Licensing Executives Society International), Luis Alejandro Henriquez (président, Association interaméricaine de la propriété intellectuelle), Thiru Balasubramaniam (représentant à Genève, Knowledge Ecology International), Bemanya Twebaze (directeur général, Organisation africaine régionale de la propriété intellectuelle), Xiaoyong Xie (secrétaire général, Société de recherche sur la propriété intellectuelle de Chine), Sean Flynn (directeur, Programme sur la justice de l'information et la propriété intellectuelle, faculté de droit de l'Université américaine de Washington), Linghan Zhang (professeur, Institut de droit des données, Université de science politique et de droit de Chine), Aaron Cooper et Joseph Whitlock (vice-président principal, politiques mondiales/directeur principal, politiques, Business Software Alliance), Stanley Lai (directeur des pratiques de propriété intellectuelle, associé, Allen & Gledhill), Franck Macrez (professeur associé et directeur du Département de recherche, CEIPI), Jennifer Brant (présidente-directrice générale, Innovation Insights Sarl), Daryl Lim (Chaire de droit H. Laddie Montague Jr., faculté de droit Dickinson de l'Université d'État de Pennsylvanie) et Bryonie Guthrie (cheffe de pratique, prospective et transformation institutionnelle, Forum économique mondial).

Nous sommes également reconnaissants envers Loreto Bresky, Marco Antonio Morales Montes, Agaba Gilbert, Lally Rementilla, Roger Kampf et les participants de Singapour et des États-Unis d'Amérique, dont les points de vue ont enrichi le rapport.

Le rapport a bénéficié des apports d'un certain nombre de fonctionnaires de l'OMPI, parmi lesquels Charlotte Beauchamp, Edwin Hassink, Debbie Roenning, Spencer Cabildo, Maria-Antonietta De Icaza, Nicole Rosenberg, Damien Simonis, Francesca Rizzi, Marcelo Di Pietro, Christina Fertis et Alexandre Roudovski.

Courriel : futureofip@wipo.int

Résumé

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a lancé le projet Les éclaireurs dans le but de se pencher sur la situation future du système de la propriété intellectuelle et de mieux cerner les enjeux critiques, les tendances et les possibilités d'innovation et de créativité fondées sur la propriété intellectuelle. Plutôt que de prédire l'avenir, cette initiative vise à aider les États membres de l'OMPI et les parties prenantes à examiner et comprendre l'incidence des tendances actuelles, à renforcer leur état de préparation face aux enjeux qui auront un impact sur l'évolution du système de la propriété intellectuelle à moyen et long terme, et à saisir les occasions qu'ils peuvent présenter.

L'équipe Avenir de la propriété intellectuelle a mené une série d'entretiens avec des leaders d'opinion et des experts de l'écosystème de l'innovation et de la création afin de réfléchir à l'avenir de l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle à l'horizon 2034. Ont ainsi été analysés plus de 45 entretiens avec des visionnaires et des experts, notamment des secteurs public et privé, des milieux universitaires et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales de toutes les régions du monde.

Cette analyse a permis de dresser le tableau des grandes tendances qui continuent d'infléchir l'évolution de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, en envisageant des scénarios positifs et négatifs pour les systèmes de la propriété intellectuelle et en s'attardant sur les priorités qu'il faudra éventuellement adopter à l'avenir.

Ce rapport souligne la nécessité d'observer avec vigilance les indicateurs émergents et les faibles signaux susceptibles de donner forme au paysage et d'orienter l'évolution du système de la propriété intellectuelle. Les points de vue formulés lors des entretiens permettent de comprendre les transformations dans la durée et offrent des bases sur lesquelles concevoir des scénarios relatifs à l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle.

Principales conclusions

Principales forces ayant une incidence sur le système de la propriété intellectuelle

Les participants ont recensé divers facteurs susceptibles d'avoir une incidence significative sur la manière dont la propriété intellectuelle stimulera l'innovation et la créativité au cours des 10 prochaines années. Leurs points de vue ont été classés selon le cadre PESTLE (selon l'acronyme anglais faisant référence aux facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux) (voir la figure 1). Parvenir à un équilibre entre ces forces concurrentes requiert une certaine réflexion ainsi qu'une planification stratégique afin de veiller à ce que le système de la propriété intellectuelle reste pertinent et efficace s'agissant de favoriser l'innovation et la créativité.

Les forces politiques et les réorientations géopolitiques sont en train de remodeler le paysage mondial de la propriété intellectuelle, influençant ce faisant la perception et l'utilisation de la propriété intellectuelle ainsi que la confiance dont elle jouit dans l'ensemble des pays. À mesure que font surface de nouveaux territoires numériques et physiques, le système de la propriété intellectuelle doit s'adapter, au-delà des principes territoriaux traditionnels, à l'évolution des dynamiques internationales et des modes de collaboration.

Sur le plan économique, l'importance croissante des actifs incorporels appelle un marché mondial de la propriété intellectuelle doté de méthodes de valorisation normalisées. Il s'agit notamment d'aligner les durées de protection sur les cycles de vie des actifs, de réduire les obstacles auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME) et de trouver un juste équilibre entre incitations à l'innovation et accessibilité des connaissances.

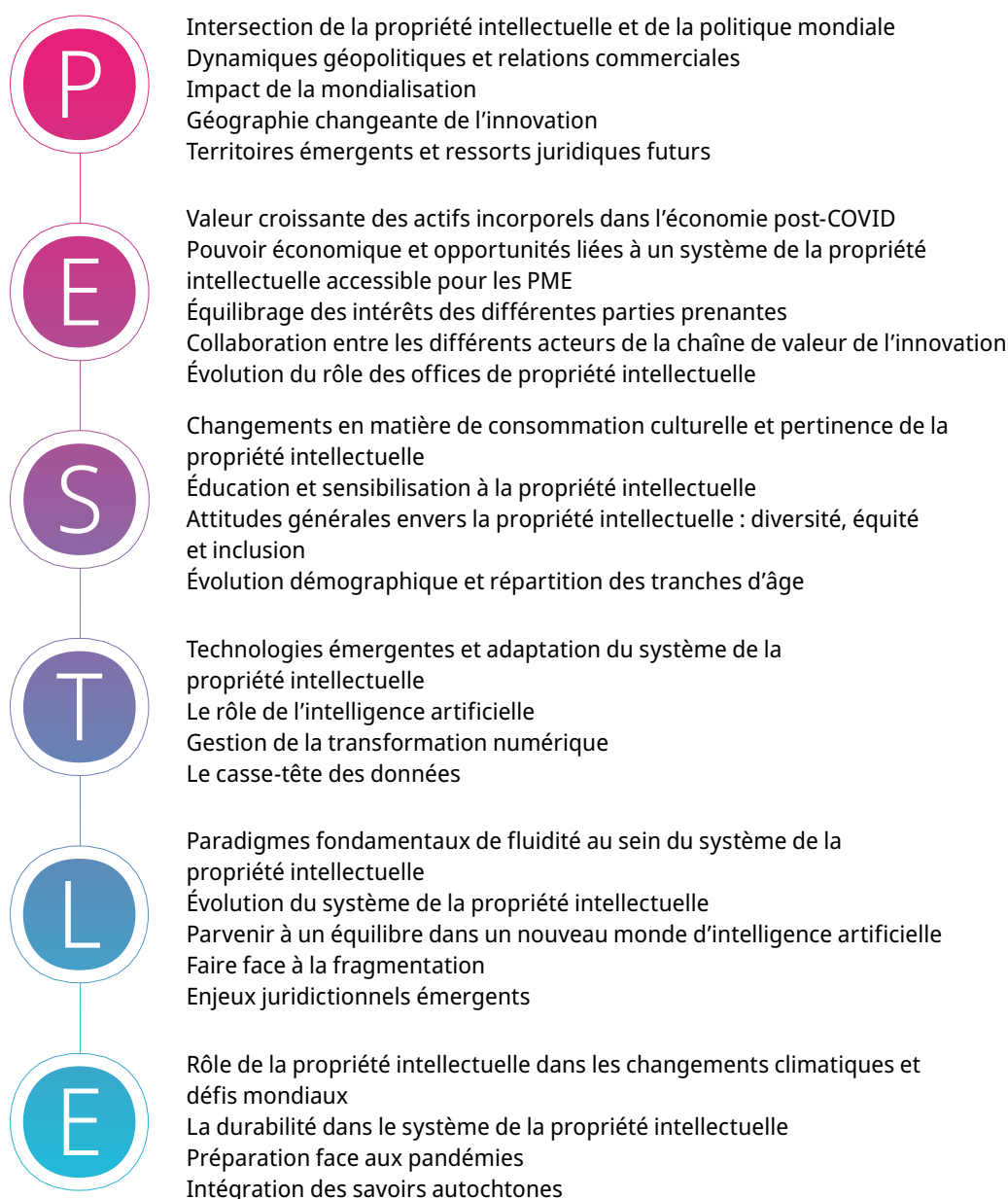
Les tendances sociales, en particulier le passage aux espaces numériques et les perspectives post-millénaires, remettent en question les cadres traditionnels de propriété intellectuelle. Il est essentiel de renforcer la sensibilisation et l'éducation, en particulier dans les régions en développement, pour effacer les disparités à l'échelle mondiale. Repositionner la propriété intellectuelle en tant qu'outil au service du développement, de la diversité et de la durabilité pourrait améliorer sa perception et sa pertinence sociétales.

Les progrès technologiques se sont dégagés comme étant le facteur qui aura la plus grande incidence sur l'avenir de la propriété intellectuelle. Compte tenu de la cadence accélérée de l'innovation, les politiques correspondantes doivent être élaborées et mises en œuvre plus rapidement. Les offices de propriété intellectuelle doivent intégrer l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies tout en s'attachant à combler les fossés numériques et à relever les défis liés à la gestion des données. L'émergence de mondes numériques pose de nouveaux défis en matière de protection et d'application transfrontalière des droits relatifs aux marques.

Les considérations juridiques sont axées sur le décalage entre la rapidité de l'évolution technologique et la lenteur de l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle, qui menace la pertinence du système et la confiance dont il jouit. Si les approches préconisées varient, les parties prenantes s'accordent néanmoins à reconnaître la nécessité de mettre en place de nouveaux cadres de protection de l'innovation future. Les territoires émergents, comme les métavers et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, requerront des solutions réglementaires innovantes.

Les défis environnementaux, notamment les changements climatiques et les pandémies, influenceront de plus en plus le développement du système de la propriété intellectuelle. Ce système doit s'adapter pour faire face aux crises mondiales tout en maintenant sa cohérence dans l'ensemble des ressorts juridiques. Le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés adopté en 2024 traduit un basculement vers des approches inclusives qui valorisent des sources de connaissances diversifiées.

Figure 1. Principales forces ayant une incidence sur le système de la propriété intellectuelle



Source : OMPI.

Scénarios possibles concernant la situation de la propriété intellectuelle en 2034

Pour mieux comprendre les incidences potentielles des tendances prévalentes sur l'avenir de l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, deux récits fictifs ont été élaborés sur la base des visions des participants. Ces récits – le yin et le yang – illustrent des panoramas contrastés pour 2034.

Dans le récit yin, un avenir difficile se dessine tandis que le paysage de la propriété intellectuelle est mis à rude épreuve par les effets conjugués des crises mondiales, qui entraînent la fragmentation et la division du système. Ce scénario se caractérise par des politiques isolationnistes en matière de propriété intellectuelle, des pratiques prédatrices et un environnement de création de propriété intellectuelle dominé par l'intelligence artificielle et dans lequel la créativité humaine est marginalisée.

Le scénario yang, en revanche, présente un avenir plus souhaitable dans lequel le système mondial de la propriété intellectuelle s'est transformé en un cadre accessible qui favorise la collaboration mondiale et l'inclusivité. Cette vision met en lumière des lois de propriété intellectuelle harmonisées, la transformation numérique, une compréhension généralisée des droits de propriété intellectuelle et une démarche équilibrée visant à favoriser les progrès technologiques et à protéger la créativité humaine.

Les deux récits offrent des pistes utiles concernant l'évolution possible du système de la propriété intellectuelle et son incidence sur l'innovation et la créativité.

Qu'est-ce qui doit changer et quelles doivent être nos priorités?

Les participants ont échangé leurs vues sur les changements critiques nécessaires pour faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle continuent de stimuler l'innovation et la créativité. Cinq domaines ou thèmes prioritaires ont été recensés :

1. Moderniser les cadres réglementaires et politiques.
2. Accélérer la transformation numérique.
3. Réinventer l'éducation à la propriété intellectuelle.
4. Mettre en place des réseaux de collaboration plus solides.
5. Garantir la pertinence et l'inclusivité de la propriété intellectuelle.

Parmi les domaines à étudier à l'avenir figurent l'élargissement des services offerts par les offices de propriété intellectuelle, l'intégration des politiques de propriété intellectuelle dans les stratégies économiques nationales, la mise en œuvre de solutions d'intelligence artificielle et de chaîne de blocs, la personnalisation de l'éducation à la propriété intellectuelle, le renforcement de la collaboration et la participation accrue des groupes sous-représentés. Ces changements visent à créer un écosystème de la propriété intellectuelle plus dynamique et efficace au service des besoins futurs de la société.

Les travaux présentent une vue d'ensemble des grandes tendances qui façonnent l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, tout en recensant les signaux émergents qu'il convient de surveiller. Les informations recueillies dans le cadre des entretiens expliquent les transformations sur le long terme et fournissent un cadre à partir duquel élaborer des scénarios futurs plausibles.

L'analyse révèle que les moteurs de changement au sein du système de la propriété intellectuelle ont évolué par phases plutôt que suivant une progression linéaire. La mondialisation, par exemple, est le catalyseur qui a permis de connecter les systèmes de propriété intellectuelle dans le monde entier, menant à la mise en place du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et d'autres traités multilatéraux en matière de propriété intellectuelle. Toutefois, son influence sur la coopération multilatérale s'est affaiblie ces dernières années, pointant un changement dans l'évolution possible de la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle.

On observe également une emphase constante sur la nécessité de fixer des objectifs communs pour le futur système de la propriété intellectuelle, visant en particulier la compatibilité au niveau procédural et réglementaire. L'importance continue de la collaboration multilatérale apparaît comme une conclusion clé, un large consensus se dégageant quant au fait que les cadres multilatéraux offrent la manière la plus efficace, pour les innovateurs et les créateurs de diverses régions, d'atteindre des publics mondiaux de façon efficace et rentable.

Les travaux mettent en évidence l'importance cruciale de la sensibilisation à la propriété intellectuelle en tant que priorité stratégique. À mesure que les générations futures héritent de la responsabilité de façonner et d'utiliser le système de la propriété intellectuelle, il devient primordial d'élargir les connaissances concernant les possibilités et les défis qu'il présente. Grâce à des connaissances améliorées, ces futurs créateurs et innovateurs seront mieux à même de maintenir et de développer un système de la propriété intellectuelle qui promeuve l'innovation inclusive tout en relevant les défis technologiques et sociaux émergents.

Introduction

Quel avenir pour la propriété intellectuelle? Nombreux sont celles et ceux, au sein de la communauté de la propriété intellectuelle, qui réfléchissent à cette question au quotidien. Les autorités gouvernementales, les chefs d'entreprise et les universitaires du monde entier scrutent constamment la vaste quantité de données disponibles, essayant de déterminer lesquels des grands facteurs façonnant le monde à l'heure actuelle influenceront l'évolution du système de la propriété intellectuelle à moyen et long terme, et dans quelle mesure.

La difficulté réside dans le fait que le monde se transforme à un rythme accéléré et que des forces majeures, notamment l'évolution démographique, le vieillissement de la population, les changements climatiques, les conflits géopolitiques, les progrès technologiques et les perturbations économiques, mettent tous les aspects de notre vie à rude épreuve, y compris les concepts sociaux qui ont donné forme à la société des siècles durant.

Tout au long de notre histoire, l'innovation et la créativité ont été des moteurs essentiels de la croissance économique, du développement social et du progrès technologique. Elles ont rendu possibles des accomplissements autrefois jugés impossibles, et le système de la propriété intellectuelle a été au cœur de ce processus innovant et créatif.

Le système de la propriété intellectuelle a traditionnellement fourni un moyen de saluer des personnes ayant fait preuve d'excellence en matière d'innovation et de créativité au service de la société, ainsi que des incitations économiques en dédommagement du temps et des efforts investis dans leurs activités.

Tandis que nous envisageons la décennie à venir, il est important de mieux comprendre comment de petits signaux peuvent devenir de grandes tendances et moteurs, influant sur l'orientation et l'évolution du système de la propriété intellectuelle, ainsi que sur sa capacité à favoriser et à stimuler la créativité et l'innovation au service de toutes et tous à l'avenir.

En 2024, l'OMPI a organisé une série exhaustive d'entretiens structurés avec des leaders d'opinion et des experts éminents au sein de l'écosystème de l'innovation et de la création. L'objectif était de réfléchir à l'évolution possible de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle au cours de la prochaine décennie, soit à l'horizon 2034. Ce rapport rend compte des informations recueillies dans le cadre de plus de 45 entretiens avec ces éminences d'un large éventail de secteurs, notamment des secteurs public et privé, des milieux universitaires et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales de toutes les régions du monde.

Le présent rapport a pour finalité d'aider nos États membres et la communauté de la propriété intellectuelle à comprendre la manière dont les tendances actuelles peuvent façonner le paysage futur, offrant des bases à partir desquelles examiner les différents avenir possibles du système de la propriété intellectuelle sur le moyen à long terme. Chaque chapitre aborde un aspect distinct évoqué dans le cadre des entretiens. Le premier chapitre décrit les grandes forces qui ont une incidence sur le système de la propriété intellectuelle et leur importance pour la communauté de la propriété intellectuelle. Le chapitre 2 présente des scénarios illustrant la situation de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle en 2034, et le chapitre 3 met en évidence les changements et les priorités nécessaires pour faire en sorte que la propriété intellectuelle continue de favoriser l'innovation et la créativité au cours de la décennie à venir. Enfin, le chapitre 4 résume les principales conclusions se dégageant des entretiens.

Le rapport souligne la nécessité d'observer avec vigilance les indicateurs émergents et les faibles signaux susceptibles de donner forme au paysage futur et d'orienter l'évolution du système de la propriété intellectuelle. Les points de vue formulés lors des entretiens aident à comprendre les transformations sur le long terme et offrent des bases sur lesquelles élaborer les scénarios relatifs à l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle. Sans être exhaustif, le rapport vise à mettre en lumière les principaux domaines d'intérêt et les tendances qui se dégagent dans le paysage de la propriété intellectuelle, et à promouvoir le dialogue sur l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle.



1 Principales forces ayant une incidence sur le système de la propriété intellectuelle

Ce chapitre examine les principales forces qui ont une incidence sur la forme que pourrait prendre le système de la propriété intellectuelle d'ici à 2034, soit au cours des 10 prochaines années. Tout au long des entretiens, les participants ont évoqué un éventail de questions qui sont à leurs yeux cruciales pour l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle.

Les participants ont présenté une multitude de points de vue sur les facteurs les plus importants. Ces points de vue ont été classés selon le cadre PESTLE d'analyse des facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux, afin d'offrir un aperçu structuré du paysage multidimensionnel dans lequel s'inscriront à l'avenir l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle. Il convient de noter que certains facteurs recensés dans le cadre des entretiens ont un impact profond dans plusieurs catégories, ce qui met en évidence leur portée et leur interdépendance.



Facteurs politiques

Principaux moteurs

- Intersection de la propriété intellectuelle et de la politique mondiale
- Dynamiques géopolitiques et relations commerciales
- Impact de la mondialisation
- Géographie changeante de l'innovation
- Territoires émergents et ressorts juridiques futurs

Les participants percevaient le système de la propriété intellectuelle comme étant étroitement lié aux facteurs politiques, étant donné que ceux-ci influencent la manière dont la propriété intellectuelle est utilisée, et à quelles fins, dans le contexte national et international. Ils estimaient également que ces facteurs ont une incidence indirecte sur la manière dont la propriété intellectuelle est perçue et sur la confiance dont elle jouit dans le monde. Cette interdépendance est susceptible d'unir les communautés de par le monde, facilitant l'innovation et la créativité au-delà des frontières et favorisant le développement, toutefois elle risque également de fragmenter le système de la propriété intellectuelle et de saper la confiance placée en lui.

Plusieurs participants se sont dits inquiets du rôle potentiel de la propriété intellectuelle dans les conflits régionaux et bilatéraux, entrevoyant des scénarios dans lesquels les brevets et les dessins et modèles pourraient limiter l'accès aux innovations, ou dans lesquels des contenus générés par intelligence artificielle pourraient être publiés stratégiquement en tant qu'état de la technique pour limiter la protection de la propriété intellectuelle dans des régions données.

Les réorientations géopolitiques actuelles, les changements de leadership et les perturbations commerciales ont été présentés comme susceptibles d'encourager un programme nationaliste et antagoniste privilégiant les gains à court terme. La prolifération de chapitres consacrés à la propriété intellectuelle dans les accords de libre-échange illustre cette tendance, tout en reflétant la lenteur avec laquelle le système multilatéral de la propriété intellectuelle s'adapte aux besoins des grandes entreprises et des PME.



La fragmentation des relations mondiales due aux conflits, aux catastrophes humanitaires ou liées aux pandémies, ou encore aux tensions politiques, est un phénomène que nous devons surveiller dès lors qu'il pourrait mener à un environnement de rétorsion caractérisé par un protectionnisme accru et des sanctions unilatérales entre grands acteurs, qui toucherait particulièrement les créateurs et les innovateurs dans le monde entier.

Thiru Balasubramaniam

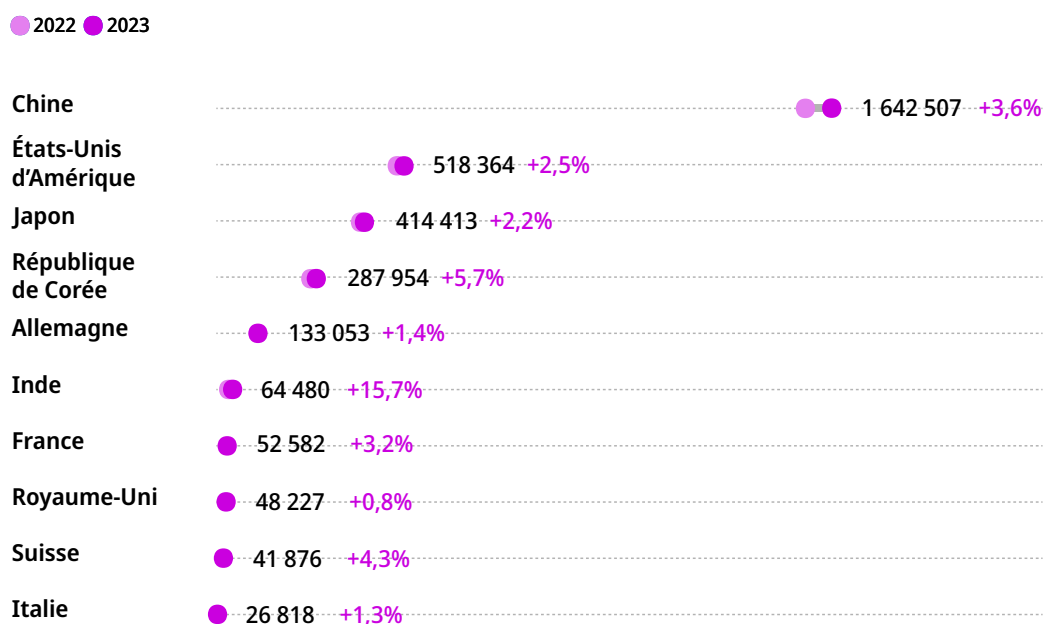
Représentant à Genève, Knowledge Ecology International

Ces évolutions soulèvent des questions concernant l'équilibre futur du système de la propriété intellectuelle au regard de l'inclusivité géographique, des considérations de développement et de la relation entre accès et protection. Par ailleurs, certains participants ont avancé que cette tendance met également en évidence l'importance des organisations internationales, notamment de l'OMPI, s'agissant de créer un espace où échanger et apprendre les uns des autres au moyen des meilleures pratiques ou de l'établissement de normes.

La mondialisation est également apparue comme un facteur important dans les attentes générales concernant la capacité du système de la propriété intellectuelle à protéger, échanger et commercialiser efficacement les idées et les innovations. L'interconnectivité mondiale, y compris la libre circulation des idées et des innovations, les communications et l'accès aux marchés mondiaux, était perçue comme ayant une incidence sur le système de la propriété intellectuelle à deux niveaux différents. Premièrement, en ce qui concerne la collaboration entre offices de propriété intellectuelle, étant donné qu'elle a rendu cette collaboration possible et continuera de le faire. Cela peut ouvrir la voie à la compatibilité en matière de politiques et de procédures, et facilite le recours aux offices de propriété intellectuelle par les innovateurs et les créateurs du monde entier. Le deuxième niveau mentionné est la manière dont les idées sont aujourd'hui commercialisées, étant donné que l'interconnectivité mondiale pourrait permettre

de créer un marché mondial des biens incorporels, dans lequel la propriété intellectuelle jouerait un rôle fondamental dans la normalisation des méthodes et des pratiques d'évaluation.

Figure 2. De quels pays sont issus les déposants ayant déposé le plus grand nombre de demandes de brevet?



Note : Les déposants établis dans neuf des 10 origines indiquées ont déposé en 2023 plus de demandes de brevet qu'en 2022. Les déposants établis en Inde ont enregistré une augmentation remarquable de 15,7% des demandes de brevet déposées dans le monde, marquant ainsi leur cinquième année consécutive de croissance à deux chiffres, principalement grâce aux dépôts effectués par des résidents en Inde.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, août 2024.

Si la propriété intellectuelle est généralement perçue comme bénéficiant principalement aux pays développés, les participants ont reconnu que la géographie changeante des dépôts de demandes de titre de propriété intellectuelle représente un facteur crucial de son développement. L'augmentation progressive du nombre de dépôts de demandes provenant de pays en développement porte à croire que l'écosystème de l'innovation et de la créativité gagne en sophistication. Les participants ont par ailleurs réfléchi à la manière dont cette évolution peut remettre en question les valeurs des pays développés sur lesquelles repose le système initial de la propriété intellectuelle et les confronter à l'optique des pays en développement et des pays parmi les moins avancés.

Enfin, les participants voyaient l'émergence de territoires/ressorts géographiques/frontières comme un facteur de changement à l'avenir. À l'heure où les nations explorent de nouvelles frontières – aussi bien numériques que physiques – il peut s'avérer nécessaire de revoir en profondeur les notions traditionnelles de ressort géographique. Cette expansion territoriale, que ce soit sous l'effet de changements géopolitiques, de l'émergence d'espaces virtuels comme le métavers ou des progrès de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, pourrait remettre en cause le principe fondamental de territorialité de la propriété intellectuelle. Ces évolutions font entrevoir un avenir où le système de la propriété intellectuelle d'aujourd'hui, fondé sur la territorialité, devra peut-être être examiné de plus près pour prendre en compte de nouvelles formes d'espace souverain.

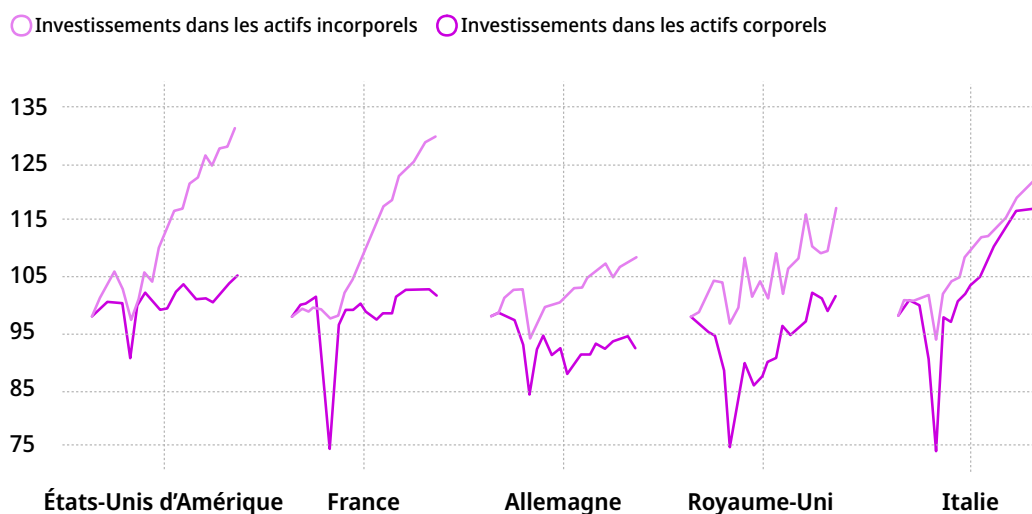
L'interaction de facteurs politiques, de l'essor du nationalisme et des tensions régionales au glissement des dynamiques de pouvoir à l'échelle mondiale et à la fragmentation institutionnelle, pourrait modifier profondément l'orientation du système international de la propriété intellectuelle. Le grand défi qui nous attend consistera à préserver le rôle du système de la propriété intellectuelle en tant que facilitateur neutre de l'innovation à l'échelle mondiale tout en déchiffrant un paysage politique de plus en plus complexe qui menace de privilégier les intérêts nationaux au détriment de la collaboration internationale.

Facteurs économiques

Principaux moteurs

- Valeur croissante des actifs incorporels dans l'économie post-COVID
- Pouvoir économique et opportunités liées à un système de la propriété intellectuelle accessible pour les PME
- Équilibrage des intérêts des différentes parties prenantes
- Collaboration entre les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'innovation
- Évolution du rôle des offices de propriété intellectuelle

Figure 3. Volume des investissements par trimestre pour certaines économies, 2019-2023, indexé (2019 T1=100)



Remarque : Les estimations sont exprimées en volumes chaînés (année de référence 2015).

Source : Base de données mondiale INTAN-Invest de l'OMPI et de la Luiss Business School, juin 2024.

Les participants se sont penchés sur l'importance économique croissante des actifs incorporels comme facteur critique pour l'avenir de la propriété intellectuelle. La reconnaissance, à l'échelle mondiale, du potentiel économique de ce type d'actif (la propriété non physique d'une entreprise) à l'ère post-COVID devrait s'inscrire dans la durée, ce qui offre l'occasion de créer un marché mondial sur lequel les échanger et les commercialiser, la propriété intellectuelle constituant l'un des éléments fondamentaux en apportant de la crédibilité et une évaluation reconnue.

Les différents éléments nécessaires pour lancer un cercle vertueux économique pour la propriété intellectuelle ont été examinés. La plupart des participants s'accordaient à dire que les méthodes mondiales, normalisées d'évaluation et de commercialisation de la propriété intellectuelle renforceraient la confiance dans un tel marché tout en facilitant l'adéquation entre l'offre et la demande. Cela encouragerait les entreprises, en particulier les PME, à intégrer des stratégies de propriété intellectuelle dans leur planification économique dès le début de leur cycle d'activités. En outre, cela ferait de la propriété intellectuelle une passerelle vers les investissements financiers, garantissant son respect, tout en stimulant la création d'emplois et la croissance économique.

Les participants soulignaient dans leurs réponses l'importance de faire bénéficier un public plus large des avantages du système de la propriété intellectuelle, de promouvoir l'égalité des chances et d'empêcher toute concentration économique dans les mains d'une poignée d'entités puissantes.

Le rôle de la propriété intellectuelle n'est pas simplement d'encourager les gens à consacrer du temps et de l'énergie à rechercher de nouvelles solutions, il s'agit également de permettre aux marchés de fonctionner de telle manière que non seulement cette première invention soit rendue possible, mais aussi qu'elle puisse ensuite être commercialisée.

Dana Robert Colarulli

Directrice exécutive, Licensing Executives Society International

Les participants ont également abordé les retombées économiques d'un système de la propriété intellectuelle plus efficace et la manière dont les éléments pourraient être repensés pour que les idées puissent être transformées plus rapidement en produits et en services.

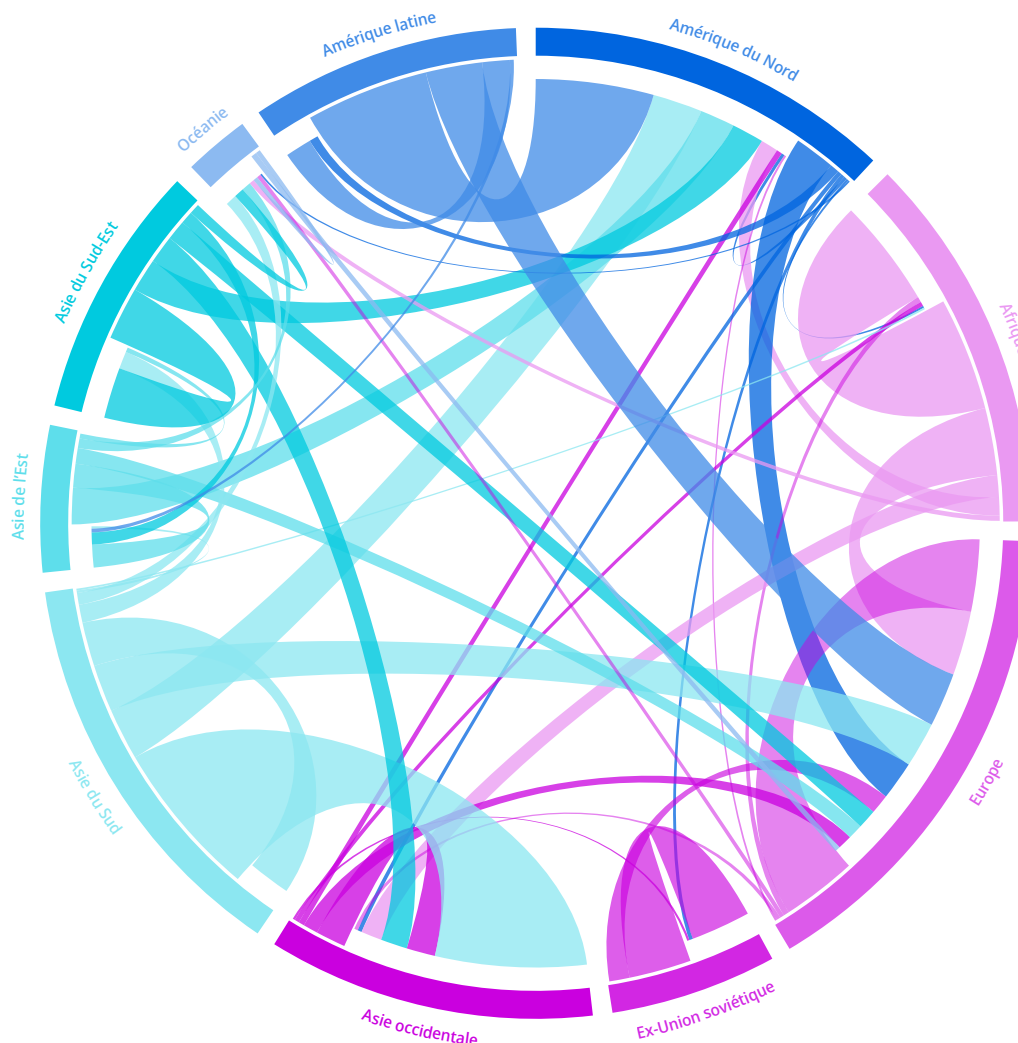
Dans ce contexte, les coûts de fonctionnement des offices de propriété intellectuelle, l'incertitude et les incohérences de la qualité de l'examen de la propriété intellectuelle remettraient en question la capacité du système à apporter de la valeur aux produits et aux services protégés. Par ailleurs, certains participants se sont penchés sur la dimension économique de la durée de protection conférée par les droits de propriété intellectuelle, soulignant que le monde devient plus numérique et que les comportements de consommation contemporains se caractérisent de plus en plus par des cycles de vie des produits plus courts, signe d'un glissement fondamental vers des schémas d'utilisation plus éphémères.

Cette observation a poussé certains à proposer d'envisager un cadre dynamique alignant la durée de protection sur le cycle de vie économique des actifs de propriété intellectuelle. Cette approche nuancée envisagerait une durée plus courte pour les innovations ayant un impact immédiat et bref sur le marché, et une durée plus longue pour les innovations présentant une valeur commerciale durable. Un tel cadre permettrait un allongement de la durée dans des cas exceptionnels où les conditions de marché ou l'importance de l'innovation justifieraient un délai de protection plus long.

La migration potentielle des talents est apparue comme un autre facteur crucial. Les participants ont pris acte du fait que l'insuffisance des infrastructures et les incohérences réglementaires dans les pays en développement pourraient pousser les innovateurs à migrer vers les pays développés, ce qui risquerait de creuser davantage encore le fossé dans le domaine économique et de l'innovation.

Les participants ont évoqué une tension grandissante entre les incitations à l'innovation et l'accès large aux connaissances dans une économie mondiale des connaissances en expansion. La tendance à la hausse en faveur des plateformes de collaboration et des modèles de recherche à source ouverte, du développement et du partage des connaissances pourrait être appuyée par les incitations économiques apportées par la propriété intellectuelle.

Figure 4. Les flux mondiaux de personnes, 2005-2010



Source : The global flow of people by Nikola Sander, Guy J. Abel & Ramon Bauer.

Les réponses ont également mis en lumière les obstacles économiques à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle par des acteurs plus larges dans l'écosystème de l'innovation et de la créativité, en particulier pour les PME et les entrepreneurs. Les participants s'attendaient à ce que, d'ici à 2034, un modèle d'accès plus inclusif, assorti de structures de droits différenciés en fonction de la taille et de la capacité à payer des utilisateurs, puisse élargir la participation au système, en particulier dans les marchés émergents, ce qui favoriserait à terme un écosystème plus inclusif.

L'importance d'une bonne compréhension des liens économiques dans la chaîne de valeur de l'innovation et de la création a été mise en avant, y compris l'impact de la contrefaçon et du piratage sur le produit intérieur brut, les recettes fiscales, le bien-être social et la santé publique et en termes de pertes d'emplois.

Enfin, les participants ont souligné que les offices de propriété intellectuelle doivent adapter et élargir leurs services pour répondre aux besoins des futurs innovateurs et rester pertinents dans un paysage de la propriété intellectuelle en constante évolution.

Il est évident que l'importance croissante des actifs incorporels continue d'appeler un marché mondial de la propriété intellectuelle doté de méthodes d'évaluation normalisées. Parmi les autres considérations économiques clés, on peut citer l'alignement des durées de protection sur les cycles de vie des actifs, la levée des obstacles économiques auxquels sont confrontées les PME et la recherche d'un juste équilibre entre les incitations à l'innovation et l'accès aux connaissances. En ce qui concerne les offices de propriété intellectuelle, d'aucuns ont le sentiment qu'ils doivent évoluer pour rester pertinents dans le paysage en mutation.

Principaux moteurs

- Changements en matière de consommation culturelle et pertinence de la propriété intellectuelle
 - Éducation et sensibilisation à la propriété intellectuelle
 - Attitudes générales envers la propriété intellectuelle : diversité, équité et inclusion
 - Évolution démographique et répartition des tranches d'âge
-

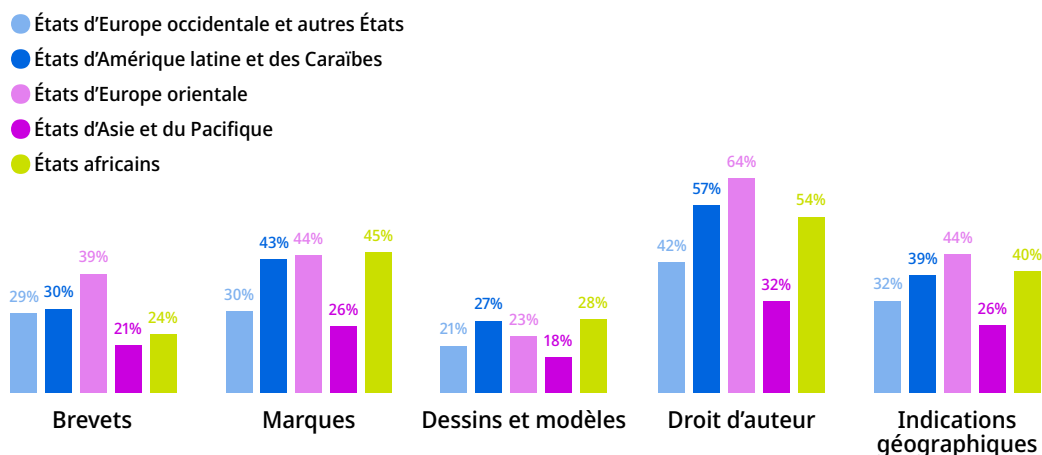
Les participants ont souligné que les changements culturels en faveur des espaces numériques remettent en question la pertinence du système de la propriété intellectuelle fondé principalement sur des règles nationales conçues avant l'ère numérique. La transformation observée dans les schémas de consommation de contenus, marquée par un passage des médias traditionnels aux créateurs de contenu individuels sur les plateformes de médias sociaux, aura une incidence sur l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle. Cela soulève des questions quant à la réactivité du système et à sa capacité à s'adapter suffisamment vite pour conserver son efficacité dans une société mondialisée et un environnement commercial compétitif.

Par le passé, le droit d'auteur stimulait la créativité, mais aujourd'hui l'architecture d'Internet est en train de modifier ce paradigme. Les influenceurs, par exemple, créent des contenus et gagnent de l'argent sans nécessité de protéger ces contenus par le droit d'auteur. Pour s'assurer des revenus, ils s'appuient sur les vues et l'engagement sur les plateformes plutôt que sur le droit d'auteur.

Linghan Zhang

Professeur, Institut de droit des données, Université de science politique et de droit de Chine

Une autre question cruciale soulevée pendant les entretiens concerne la nécessité d'améliorer le niveau actuel de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de connaissances en la matière, en particulier dans les régions en développement. Les participants ont souligné l'importance d'améliorer la compréhension qu'a le public de la contribution sociétale et économique de la propriété intellectuelle, en particulier la nécessité d'introduire les concepts de propriété intellectuelle tôt dans le parcours éducatif afin de favoriser une attitude positive et de créer un environnement propice à la création, à l'innovation et à la diffusion des connaissances.

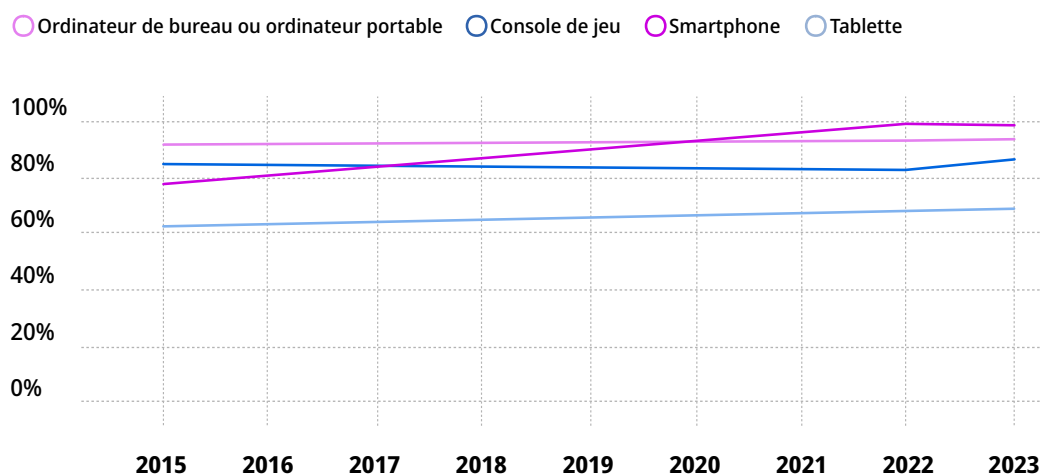
Figure 5. Indice de connaissance

Note : Indice de connaissance – proportion des personnes interrogées (en %) jugées bien informées sur les brevets. Condition : connaissances personnelles évaluées comme “très faibles, assez bonnes ou très bonnes” (perception subjective), combinées à une question de contrôle à laquelle il a été répondu correctement (perception objective).

Source : WIPO Pulse, Enquête mondiale 2023 sur la perception de la propriété intellectuelle.

La gestion des attitudes générales envers la propriété intellectuelle était perçue comme un facteur crucial ayant une incidence sur l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle. L'importance de repositionner la propriété intellectuelle comme outil permettant de combler les écarts de développement et d'atteindre les groupes sous-représentés a été mise en avant par les participants. Ceux-ci ont proposé un nouveau récit sur la propriété intellectuelle, qui englobe le développement, la diversité et la durabilité, et promeut une approche plus globale de l'inclusion. Une collaboration renforcée entre les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'innovation et de la créativité, en particulier au niveau local, favoriserait la diversité, l'équité et l'inclusion, tout en améliorant les attitudes à l'égard du système de la propriété intellectuelle.

Enfin, les participants ont reconnu la nécessité pour le système de la propriété intellectuelle de s'adapter aux générations post-millénaires, en tenant compte de la facilité avec laquelle ces générations intègrent les mondes numérique et physique. Le système doit évoluer au service d'une population croissante de jeunes innovateurs vivant en dehors des centres et des cercles traditionnels de la propriété intellectuelle.

Figure 6. Pourcentage d'adolescents américains âgés de 13 à 17 ans qui déclarent avoir accès chez eux aux appareils ci-après

Note : Les chiffres de 2015 présentés ci-dessus ont été collectés entre 2014 et 2015. Les personnes n'ayant pas répondu ne sont pas indiquées.

Source : Enquêtes menées auprès d'adolescents américains entre 2014 et 2023; PEW Research Center.

Les facteurs sociaux joueront un rôle central dans la manière dont la propriété intellectuelle stimule l'innovation et la créativité. Le glissement culturel vers les espaces numériques remettra en cause le système traditionnel, qui devra s'adapter rapidement pour rester efficace. Il est crucial d'améliorer la sensibilisation et l'éducation à la propriété intellectuelle, en particulier dans les régions en développement, pour combler le fossé entre les nations développées et les nations en développement. Repositionner la propriété intellectuelle en tant qu'outil favorisant le développement, la diversité et la durabilité pourrait améliorer les perceptions générales du système de la propriété intellectuelle et de son rôle dans la société et au service des générations post-millénaires.

Facteurs technologiques

Principaux moteurs

- Technologies émergentes et adaptation du système de la propriété intellectuelle
- Le rôle de l'intelligence artificielle
- Gestion de la transformation numérique
- Le casse-tête des données

Tous les participants ont identifié l'impact des nouvelles technologies de rupture comme une question cruciale ayant une incidence sur le système de la propriété intellectuelle, citant les débats au sujet de la formation à l'intelligence artificielle et aux grands modèles de langage. Tout en reconnaissant la capacité historique du système de la propriété intellectuelle à s'adapter aux développements technologiques, les participants ont observé que la cadence inédite des progrès dépasse désormais le rythme d'élaboration des politiques. À cet égard, l'intelligence artificielle et son utilisation dans les activités de création et d'innovation a des répercussions au plus profond du système de la propriété intellectuelle, notamment sur la titularité des droits, la reconnaissance et l'utilisation des œuvres protégées et le recours aux exceptions et aux limitations, ainsi que sur les offices de propriété intellectuelle, au niveau opérationnel et des examens.

Les participants ont évoqué des connaissances insuffisantes de l'influence de l'intelligence artificielle sur les processus d'innovation et de création, en particulier en ce qui concerne l'équilibre entre des intérêts concurrents dans un paysage dominé par l'intelligence artificielle. Selon eux, le monde se trouve à un croisement, et il n'apparaît pas clairement quelle direction ce facteur prendra à l'avenir. La tendance à la concentration des ressources technologiques aux mains d'un petit nombre de grandes entités suscitait certaines inquiétudes, car cela pourrait limiter l'accès pour les PME et la communauté de l'innovation au sens plus large, toutefois un scénario différent était également envisagé, dans lequel la complexité technologique croissante requerra une collaboration intersectorielle et diversifiée sur le plan géographique. À cet égard, les droits de propriété intellectuelle constitueraient un facilitateur crucial, permettant à diverses compétences de converger et d'accélérer la commercialisation des nouvelles solutions technologiques.

Un autre facteur d'incertitude a été mis en avant, concernant l'importance de trouver un équilibre permettant de conserver une approche centrée sur l'humain tout en offrant des incitations au progrès technologique, afin de maintenir le soutien du public en faveur du système de la propriété intellectuelle. Pour certains participants, cela représenterait une occasion unique de rétablir l'équilibre pour les créations et les innovations assistées par l'humain, et il a été suggéré de mettre au point de nouveaux droits de propriété intellectuelle qui soient plus faciles à protéger et à gérer, tirant les enseignements des cadres existants de propriété intellectuelle et facilitant la surveillance des contenus numériques.

Dans la sphère des offices de propriété intellectuelle, l'intelligence artificielle et les technologies émergentes commencent déjà à être considérées comme la nouvelle normalité, et on entrevoit les risques et les opportunités lorsque l'on réfléchit à la réduction des coûts et à la simplification des procédures, des services et de la gestion des droits de propriété intellectuelle. Certains participants ont mentionné un éventuel recours aux nouvelles technologies pour harmoniser les procédures des offices de propriété intellectuelle dans les différentes régions, afin de faciliter

l'accès pour les utilisateurs dans le monde entier, tout en reconnaissant qu'il existe toujours un fossé numérique qu'il est nécessaire de combler afin de ne laisser personne de côté.

La transformation numérique des offices de propriété intellectuelle était considérée comme cruciale, une attention particulière devant être accordée à la compréhension des interactions entre données et propriété intellectuelle, dès lors que la dépendance accrue à l'égard de l'intelligence artificielle dans les offices mettrait inmanquablement en évidence la nécessité de traiter des questions telles que la disponibilité, l'accessibilité, la protection et la divulgation des données. Les participants ont en outre indiqué que les responsables de l'élaboration des politiques devraient s'appuyer davantage sur les données et les informations exactes dans le cadre de la réglementation afin de veiller à aligner celle-ci sur les besoins des parties prenantes.

Dans le contexte de la cinquième révolution industrielle emmenée par la transformation numérique, il existe un fossé énorme entre les pays du Sud et les pays du Nord, qu'il est nécessaire de combler. Le système de la propriété intellectuelle devrait devenir un outil efficace permettant de réduire les disparités et les inégalités en termes d'innovation. C'est pourquoi une question cruciale consisterait à faire évoluer ce système afin qu'il permette d'effacer les inégalités et de combler le fossé entre pays se trouvant à différents stades de développement.

Koffi Paul Assande

Directeur général, Office ivoirien de la propriété intellectuelle

Les participants ont souligné que l'essor potentiel des mondes numériques (y compris des métavers) pourrait remettre en question les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle. Il existait un lien avec les marques et la nécessité de protéger les consommateurs dans l'espace numérique et de s'attaquer à l'application transfrontalière des droits de propriété intellectuelle.

Ces facteurs technologiques étaient perçus comme figurant parmi ceux qui auront le plus d'impact sur l'avenir de la propriété intellectuelle. La vitesse à laquelle apparaissent de nouvelles technologies augmentera de façon exponentielle, atteignant une cadence dépassant le temps nécessaire, à l'heure actuelle, pour élaborer les politiques destinées à faire face à leurs implications. Si la concentration des ressources technologiques suscite des inquiétudes, il existe toutefois un potentiel de collaboration distribuée, facilitée par les droits de propriété intellectuelle. Il sera crucial de trouver un équilibre entre les approches centrées sur l'humain et les progrès technologiques pour préserver l'utilisation du système et la confiance dont il jouit. Pour les offices de propriété intellectuelle, adopter l'intelligence artificielle et les autres technologies nouvelles pour simplifier les processus deviendra une nécessité, de même qu'il sera nécessaire de combler le fossé numérique et de régler les problèmes de gestion des données. L'essor des mondes numériques pourra remettre davantage en question les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle, en particulier en matière de protection des marques et d'application transfrontalière des droits.

Principaux moteurs

- Paradigmes fondamentaux de fluidité au sein du système de la propriété intellectuelle
 - Évolution du système de la propriété intellectuelle
 - Parvenir à un équilibre dans un nouveau monde d'intelligence artificielle
 - Faire face à la fragmentation
 - Enjeux juridictionnels émergents
-

Les répondants ont identifié les tendances actuelles en matière de vitesse d'élaboration des politiques et des lois comme un facteur crucial ayant une incidence sur l'avenir du système de la propriété intellectuelle. Une inquiétude significative s'est dégagée concernant le décalage entre la rapidité d'évolution des technologies et le rythme plus lent de mise au point des politiques et des lois.

Je constate que le droit de la propriété intellectuelle et la technologie se stimulent constamment l'un l'autre, influençant l'orientation et le développement l'un de l'autre au fil du temps.

Kamran Imanov

Président du conseil d'administration, Agence de la propriété intellectuelle de la République d'Azerbaïdjan

Ils étaient nombreux à craindre que ce décalage nuise à la pertinence du système de la propriété intellectuelle et à la confiance dont il jouit dans le contexte de la création et de l'innovation. Certains participants se demandaient si les lois sur le droit d'auteur devenues obsolètes risquaient de devenir un obstacle à la créativité et à l'innovation mondiales en empêchant la pleine participation en matière d'analyse des informations et de formation assistées par ordinateur.

Les progrès technologiques ont créé un paysage de propriété intellectuelle fluide dans lequel les concepts traditionnels, notamment la titularité, l'attribution, la qualité d'inventeur, l'état de la technique et la nouveauté, font l'objet d'un débat de plus en plus saillant. Tout en reconnaissant que les outils existants du système de la propriété intellectuelle conservent leur pertinence, les participants ont insisté sur la nécessité de disposer d'organisations internationales comme l'OMPI pour offrir un espace et des orientations lors de l'élaboration de nouveaux cadres et outils destinés à protéger l'innovation et la créativité futures.

Je pense que les organisations intergouvernementales comme l'OMC et l'OMPI peuvent également jouer un rôle important pour tenter de fournir ou formuler des lignes directrices pour les pays qui essaient de cerner ces enjeux et d'élaborer des politiques en la matière.

Juan Antonio Dorantes

Président, Comité des traités internationaux, Association mexicaine pour la protection de la propriété intellectuelle

À l'heure où les nations envisagent de modifier les politiques dans ce domaine, les participants ont réfléchi aux manières d'assurer un équilibre entre développement technologique et protection de la propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les institutions gouvernementales adoptent une approche coordonnée. Tandis que certains proposaient des modifications des cadres existants (lois et traités internationaux), d'autres envisageaient de nouveaux droits, garantissant un équilibre spécifique entre protection et accès.

Certains participants ont mis en garde contre une réglementation excessive concernant des aspects dont les impacts potentiels ne sont pas bien connus, et proposé d'envisager de permettre un développement dirigé par le marché et d'analyser les données avant de prendre des décisions politiques à l'avenir.

Ils ont également averti que des approches politiques et juridiques différentes pourraient mener à une fragmentation du système, et souligné l'importance de maintenir une communication et une collaboration cohérentes entre les offices de propriété intellectuelle et l'OMPI. Les participants, conscients de l'état du multilatéralisme, ont examiné la possibilité d'élaborer des lignes directrices et des documents de réflexion afin de contribuer à traiter les questions qui ne sont pas pleinement couvertes par les traités.

L'importance grandissante des ressorts indéfinis comme le métavers et l'espace extra-atmosphérique s'est dégagée comme une considération future. Les participants ont constaté la nécessité de fournir des cadres réglementaires pour l'application de la propriété intellectuelle dans ces nouveaux domaines, et d'en évaluer les répercussions pour les systèmes d'enregistrement international, y compris le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

La lenteur d'élaboration des politiques et des lois en matière de propriété intellectuelle par rapport à la rapidité des progrès technologiques est un sujet de préoccupation essentiel, susceptible d'avoir une incidence sur la pertinence du système de la propriété intellectuelle et la confiance dont il jouit. Les concepts traditionnels de propriété intellectuelle sont remis en question, ce qui appelle des cadres et outils nouveaux permettant de protéger l'innovation future. Tandis que certains plaident en faveur de modifications des lois existantes, d'autres proposent de nouveaux droits, reposant sur une approche assurant un équilibre entre protection et accès. Le risque de fragmentation du système en raison d'approches juridiques divergentes met en évidence la nécessité d'assurer une collaboration internationale cohérente. L'émergence des ressorts indéfinis comme le métavers et l'espace extra-atmosphérique pose de nouveaux défis réglementaires au regard de l'application de la propriété intellectuelle.

Principaux moteurs

- Rôle de la propriété intellectuelle dans les changements climatiques et défis mondiaux
- La durabilité dans le système de la propriété intellectuelle
- Préparation face aux pandémies
- Intégration des savoirs autochtones

Les participants ont insisté sur le fait que les défis mondiaux, notamment les changements climatiques et les pandémies, demeureraient des facteurs critiques ayant une incidence sur l'avenir du système de la propriété intellectuelle. Ils estimaient nécessaire de tirer les leçons du passé et d'éviter les récits suscitant la méfiance et minant la confiance dans le cadre de propriété intellectuelle et les innovations associées. Tirer parti du pouvoir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle pour relever les défis mondiaux était reconnu comme une opportunité à l'avenir.

Certains participants ont souligné la nécessité d'appuyer plus activement les objectifs de durabilité et de faciliter la transition vers une économie circulaire. Une telle transformation s'attacherait à améliorer l'efficacité et l'accessibilité dans des secteurs comme les soins de santé, l'alimentation, le transport et le divertissement.

Je pense que l'objectif du système de la propriété intellectuelle du XXI^e siècle devrait être de garantir non seulement un écosystème de l'innovation dynamique, mais également une innovation durable. Cela requiert une économie circulaire harmonieuse au service de toutes et tous. Les responsables de l'élaboration des lois, les tribunaux, les institutions devraient tous participer au débat sur la manière de protéger l'économie circulaire et réfléchir sérieusement aux changements climatiques.

Irene Calboli

Professeur de droit, faculté de droit de l'Université A&M du Texas

Il était généralement accepté que la propriété intellectuelle peut constituer un outil pour relever les défis mondiaux, les participants soulignant l'importance de renforcer les partenariats avec les innovateurs pour aborder des enjeux tels que le déclin de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et l'acidification des océans. Ils ont également insisté sur la nécessité d'adapter le système de la propriété intellectuelle pour faire face aux futurs événements existentiels, comme l'incidence des changements climatiques sur les indications géographiques.

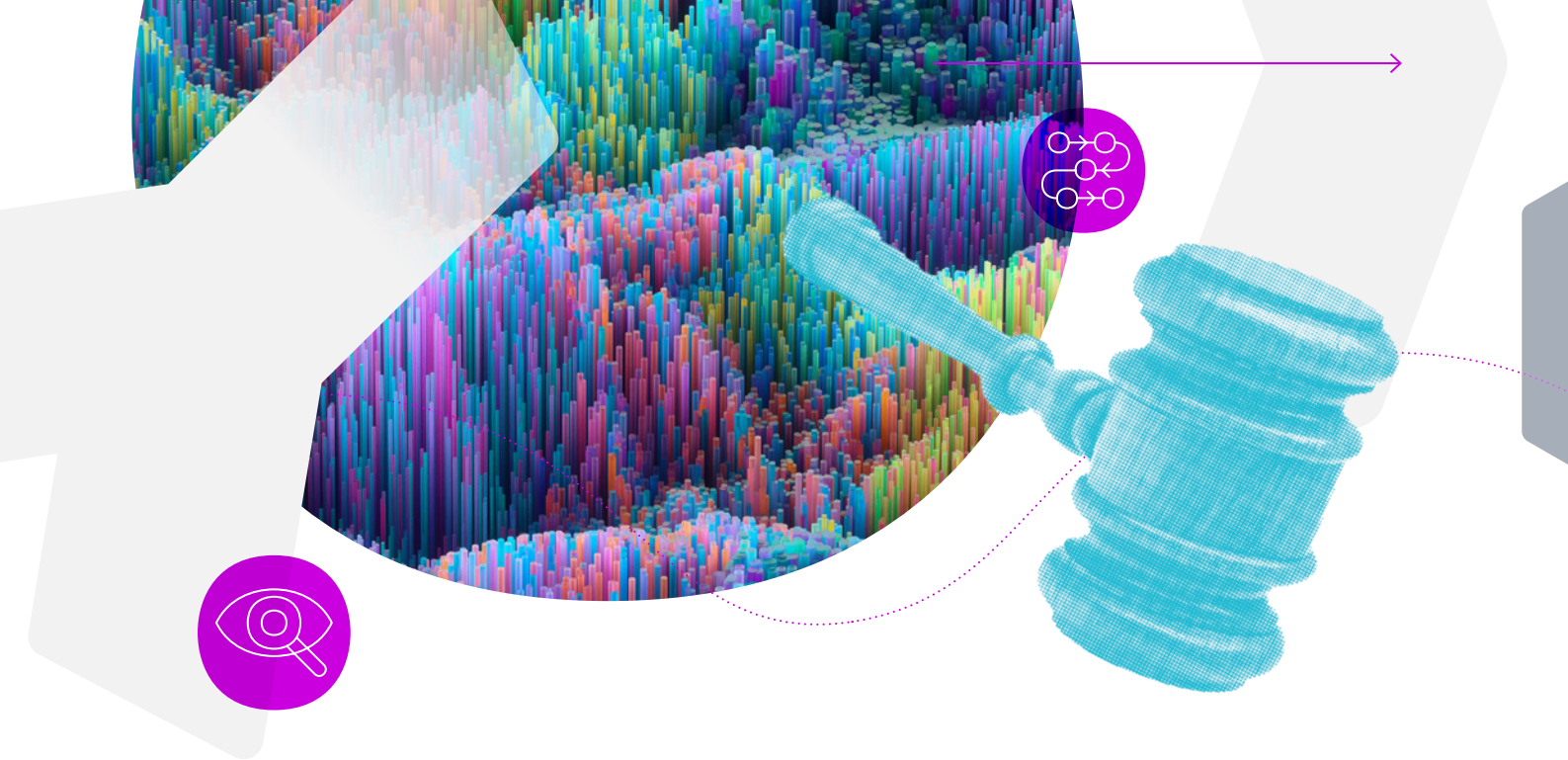
Quant aux futures pandémies, les répondants s'attendaient à des défis semblables à celui de la COVID-19 au cours de la prochaine décennie et ont avancé qu'il conviendra d'éviter les approches fragmentées et unilatérales qui, par le passé, ont sapé l'efficacité et la crédibilité du système de la propriété intellectuelle.

Les participants ont indiqué que le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés adopté en 2024 deviendra un moteur de changement, car il offre une manière d'inclure les communautés autochtones et leurs systèmes de connaissances dans le système international de la propriété intellectuelle. Ils ont en outre fait valoir que les savoirs autochtones pourraient contribuer à mieux comprendre le passé et éclairer les solutions possibles pour l'avenir.

Les systèmes de savoirs autochtones représentent une source inexploitée de solutions innovantes pour les enjeux mondiaux comme les changements climatiques. L'intégration réfléchie de ces systèmes dans les cadres de propriété intellectuelle rendrait possible une approche plus globale face à des problèmes sociétaux complexes, qui permettrait de tirer parti de diverses formes de sagesse et d'innovation qui ont historiquement été négligées.

Michael Schwager
Directeur général, IP Australia

Les défis mondiaux tels que les changements climatiques et les pandémies continueront d'avoir une incidence sur l'avenir du système de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle est perçue comme un outil susceptible de contribuer à relever ces défis et d'appuyer la réalisation des objectifs de durabilité. La nécessité d'adapter le système de la propriété intellectuelle pour faire face aux futurs événements existentiels et d'éviter les approches fragmentées en situation de crise a été mise en évidence. Le Traité de l'OMPI sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels pointe un changement d'orientation en faveur de l'inclusivité, reconnaissant l'utilité des savoirs traditionnels dans le cadre de la recherche de solutions à l'avenir.



2 Scénarios possibles concernant la situation de la propriété intellectuelle en 2034

Dans le cadre des entretiens, les participants ont présenté des points de vue à la fois optimistes et réalistes concernant l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, tout en exprimant certaines inquiétudes quant aux éventuels défis. Ces points de vue contrastés offrent des pistes en ce qui concerne les évolutions possibles de la propriété intellectuelle et mettent en lumière les tendances émergentes qui sont susceptibles d'influencer la manière dont la propriété intellectuelle façonnera l'innovation et la créativité dans les années à venir. Les récits fictifs suivants illustrent comment ces trajectoires pourraient évoluer et devenir réalité en 2034.

L'avenir compliqué : le yin

Le paysage mondial de la propriété intellectuelle en 2034 est bien éloigné de la vision optimiste que l'on en avait 10 ans plus tôt. Notre système actuel d'innovation et de création est mis à rude épreuve par les effets conjugués des crises mondiales qui ont subjugué les cadres traditionnels de propriété intellectuelle. L'effondrement économique de 2031, les conflits régionaux qui font rage, les catastrophes climatiques qui se succèdent de plus en plus rapidement et l'émergence de nouvelles maladies ont fortement nui aux capacités d'innovation dans le monde. Le système de la propriété intellectuelle autrefois unifié – qui était jusque-là un modèle de progrès et de collaboration – s'est fragmenté, les parties prenantes des différents secteurs perdant la foi dans sa capacité à protéger et à promouvoir l'innovation et la créativité.

La tendance croissante des pays à adopter des politiques de propriété intellectuelle isolationnistes a entravé le multilatéralisme et sa capacité à améliorer la qualité de vie des communautés du monde entier. Les grands acteurs maintiennent des systèmes de propriété



intellectuelle distincts et incompatibles, et cette approche fragmentée a donné lieu à une myriade de ressorts juridiques concurrents. Les pays en développement tentent de favoriser l'innovation et la créativité internes, à défaut d'un marché mondial de la propriété intellectuelle où placer leurs innovations et leurs créations, ce qui a pour effet de creuser davantage encore le fossé déjà béant entre les différentes régions en matière d'innovation.

La propriété intellectuelle est une arme à laquelle les pays ont couramment recours dans les accords de libre échange en cas de différend commercial, ce qui érode les fondements du système multilatéral fondé sur des règles et élimine les incitations à la coopération.

L'environnement commercial d'aujourd'hui est dominé par des pratiques prédatrices en matière de propriété intellectuelle qui sont tolérées par les régulateurs. Les litiges sont devenus si coûteux que les actions en justice peuvent paralyser les petits acteurs sur le marché. Le fardeau bureaucratique que suppose le maintien de la protection de la propriété intellectuelle, auquel s'ajoutent les droits de licence exorbitants associés à l'intelligence artificielle, a mené d'innombrables start-up à la faillite ou à être absorbées par de grands groupes. Des pôles régionaux d'innovation auparavant florissants ont dû fermer leurs portes au cours des trois dernières années, symbole de ce déclin.

Tableau 1. Durée et coût moyens des procédures judiciaires en matière de brevets dans les différents ressorts juridiques

Pays	Caractéristiques du système juridique	Durée moyenne	Coût moyen
France	Système de droit civil Procédure unifiée Aucun tribunal spécialisé	Première instance : 18 – 24 mois Recours : 18 – 24 mois	80 000 – 150 000 euros (première instance)
Allemagne	Système de droit civil Procédure bifurquée Tribunaux spécialisés en matière d'invalidité	Première instance : 12 mois Recours : 15 – 18 mois	50 000 euros (première instance) 70 000 euros (recours)
Italie	Système de droit civil Procédure unifiée Tribunaux spécialisés	Première instance : quelques mois – 24 mois Recours : 18 – 24 mois	50 000 – 150 000 euros (première instance) 30 000 – 70 000 euros (recours)
Espagne	Système de droit civil Procédure unifiée Tribunaux de commerce	Première instance : 12 mois Recours : 12 – 18 mois	100 000 euros (première instance) 50 000 euros (deuxième instance)



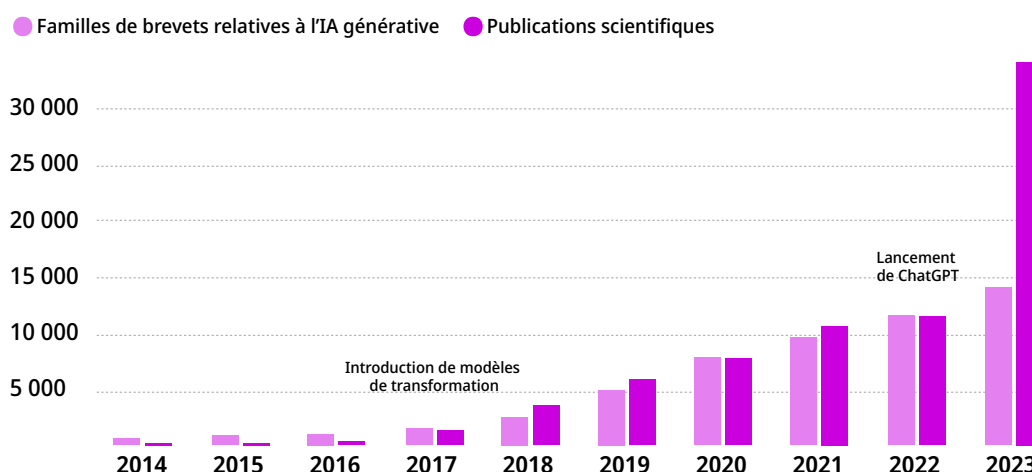
Pays	Caractéristiques du système juridique	Durée moyenne	Coût moyen
Royaume-Uni	Common law Procédure unifiée Tribunaux spécialisés Médiation encouragée	Première instance : 12 mois Recours : 12 – 18 mois Chambre des lords : 24 mois	750 000 – 1 500 000 euros (première instance) 150 000 – 1 500 000 euros (recours) 150 000 – 1 500 000 euros (Chambre des lords)
Chine	Système de droit civil Procédure bifurquée Tribunaux spécialisés	Première instance : 6 mois (en droit) Recours : 3 mois, pas de limite pour les procédures entre étrangers	150 000 dollars É.-U. (première instance) 50 000 dollars É.-U. (recours)
Japon	Système de droit civil Procédure bifurquée Tribunaux spécialisés	Première instance : 14 mois Recours : 9 mois	300 000 dollars É.-U. (première instance) 100 000 dollars É.-U. (recours)
États-Unis d'Amérique	Common law Procédure unifiée Cours d'appel spécialisées Possibilité de procès avec jury Médiation encouragée	Première instance : jusqu'à 24 mois Recours : au moins 12 mois	Jusqu'à 4 000 000 dollars É.-U. (première instance) 150 000 – 250 000 dollars É.-U. (recours)

Source : Ce tableau a été élaboré par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, à partir des chiffres fournis dans "Patent Litigation, Jurisdictional Comparisons, The European Lawyer Ltd, London 2006", ainsi que des réflexions et de l'expérience des praticiens en matière de brevets de différents ressorts juridiques.

La mise en œuvre obligatoire de politiques numériques a rendu la protection de la propriété intellectuelle prohibitive pour les petits créateurs et innovateurs. La combinaison d'un prestataire de services de réseau 6G concentré et des nombreuses autorisations de propriété intellectuelle exigées par les plateformes Web 4.0 fait qu'il est désormais difficile pour les innovateurs et les créateurs indépendants ne bénéficiant pas du soutien de grandes entreprises de commercialiser leurs produits et services auprès d'un public mondial.

Les communautés autochtones ont essuyé des revers. La dynamique positive engendrée par le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés de 2024 s'est dissipée, l'utilisation généralisée des savoirs traditionnels sur les plateformes reposant sur l'intelligence artificielle rendant difficile l'attribution de pratiques culturelles vieilles de plusieurs siècles.

Figure 7. Développement des familles de brevets mondiales, par année de publication, et publications scientifiques dans le domaine de l'IA générative, 2014-2023



Source : OMPI, à partir des données de brevets provenant d'EconSight/IFI Claims, avril 2024, et des données issues de The Lens, janvier 2024.

La domination de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'innovation et de la création de propriété intellectuelle a atteint des niveaux critiques. Dans le monde entier, les offices de propriété intellectuelle sont débordés par les millions de demandes de brevet générées par intelligence artificielle, faisant perdre leur pertinence aux œuvres créatives et nuisant à la confiance des communautés. En raison de l'absence d'approches et de lignes directrices communes en matière de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la qualité d'inventeur, l'attribution dans le contexte des produits de l'intelligence artificielle et la nouveauté, le marché a été inondé par les contenus générés par intelligence artificielle, phénomène qui alimente l'influence grandissante des grands groupes qui cherchent à remplacer les fonctions des pouvoirs publics et des organisations internationales. La créativité humaine s'est vue marginalisée, les artistes et inventeurs traditionnels ayant du mal à faire concurrence aux œuvres générées par intelligence artificielle. La nostalgie de la connexion et de la créativité humaines a mené à la création d'un nouveau prix Nobel de l'innovation et de la créativité humaines.

La renaissance des métavers dans le monde a montré l'incapacité des régulateurs à faire face aux défis technologiques modernes, les droits de propriété virtuelle étant bloqués dans un vide juridique. L'absence d'approches en matière de protection des données a mené à une dépendance excessive à l'égard des secrets d'affaires, et les grands conglomérats technologiques fonctionnent désormais en tant que régulateurs privés de la propriété numérique, leurs systèmes d'intelligence artificielle déterminant ce qui constitue de l'innovation et de la créativité au sein de chaque métavers.

Cette vision pessimiste du monde en 2034 naît de l'incapacité à répondre aux signes annonciateurs apparus dans les années 2020, et sert d'avertissement concernant les conséquences d'une approche déséquilibrée en matière d'efficacité technologique, de créativité humaine et de coopération internationale.

Je m'inquiéteraï de la surprotection et de la surévaluation de la propriété intellectuelle, qui mèneraient à des redevances excessives et à un accès limité aux œuvres. Cela pourrait entraîner un effet de balancier qui pousserait les gouvernements et les tribunaux à invalider les brevets ou à introduire la concession de licences obligatoires pour garantir un accès plus large aux personnes, ce qui risquerait de saper la valeur de la propriété intellectuelle.

Stanley Lai

Directeur des pratiques de propriété intellectuelle, associé, Allen & Gledhill

L'avenir privilégié : le yang

En 2034, le système mondial de la propriété intellectuelle s'est transformé en un cadre accessible qui favorise la collaboration mondiale et l'inclusivité. Les avantages en sont aujourd'hui largement distribués dans la société, la coopération mondiale est renforcée et les cadres de compatibilité deviennent la norme plutôt que l'exception.

Les PME, les créateurs et les innovateurs d'aujourd'hui tirent systématiquement parti de la protection de la propriété intellectuelle, dès le début de leurs activités commerciales. Cette adoption précoce leur donne un certain pouvoir de négociation, en particulier lorsqu'ils collaborent avec de grandes entreprises. Grâce à la normalisation des lois, des réglementations et des pratiques en matière de propriété intellectuelle au-delà des frontières, conjuguée à l'accès mobile et numérique dans le monde entier, les opérations commerciales internationales sont plus fluides que jamais.

L'intégration des nouvelles technologies – les plus récentes en date étant l'intelligence artificielle et l'informatique quantique – dans les offices de propriété intellectuelle a révolutionné l'enregistrement et la gestion de la propriété intellectuelle. Ces technologies permettent désormais de prendre en charge le traitement et le stockage de quantités astronomiques de données tout en maintenant un niveau élevé de cybersécurité. La transformation numérique a rendu la gestion de la propriété intellectuelle extrêmement efficace, les systèmes d'intelligence artificielle simplifiant les processus d'enregistrement et d'identification, et permettant de dissuader et de combattre efficacement la contrefaçon et le piratage.

Les connaissances généralisées des droits de propriété intellectuelle que l'on observe aujourd'hui sont le fruit de longues années d'efforts inlassables et adaptés en matière d'éducation. L'apprentissage de la propriété intellectuelle fait partie intégrante des programmes d'éducation dans le monde entier, afin que les jeunes mesurent très tôt la valeur de leurs créations. La collaboration entre gouvernements, organisations internationales et entités privées a créé une société qui comprend et respecte les droits de propriété intellectuelle. L'OMPI est devenue une source essentielle d'éducation et de soutien en matière de propriété intellectuelle, favorisant une culture de l'innovation et du respect des droits des créateurs.

Les travailleurs et travailleuses de 2034 ont les compétences nécessaires pour faire face avec efficacité aux complexités de la propriété intellectuelle dans notre économie fondée sur les connaissances. Les entreprises privilégient désormais les équipes globales, qui comptent des professionnels aux connaissances approfondies en matière de propriété intellectuelle, ce

qui permet une prise de décision plus efficace et des stratégies intégrées de protection des actifs incorporels.

Non seulement le système moderne de la propriété intellectuelle stimule l'innovation, il facilite également la commercialisation fluide des idées. L'écosystème ouvert et collaboratif de l'innovation permet aux organisations de toutes tailles d'adopter une combinaison stratégique de plateformes libres et de plateformes propriétaires. Les offices de propriété intellectuelle sont devenus des pôles dynamiques constituant un élément fédérateur des idées, de la propriété intellectuelle et des opportunités de commercialisation. Les processus simplifiés de concession de licences font qu'il est désormais extrêmement facile pour les inventeurs et les créateurs d'investir les marchés mondiaux.

Les institutions financières acceptent aujourd'hui sans sourciller les actifs de propriété intellectuelle en garantie, selon les méthodologies d'évaluation établies qui ont apporté confiance et investissements au secteur. Les certificats de propriété intellectuelle sont devenus un instrument financier précieux, ouvrant de nouvelles voies de financement aux innovateurs et aux créateurs.

L'application des droits de propriété intellectuelle a atteint de nouveaux niveaux d'efficacité, au niveau national comme au niveau international. Les gouvernements œuvrent ensemble à protéger les consommateurs face au piratage et aux produits de contrefaçon, se maintenant au courant des technologies émergentes et des nouvelles formes d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Les mécanismes hybrides de règlement extrajudiciaire des litiges mis en œuvre en 2029 permettent aux créateurs et entreprises numériques de petite envergure du monde entier de trouver des solutions rapides et économiques, tout en garantissant une protection efficace de la propriété intellectuelle dans les sphères physique et numérique.

La réglementation de l'intelligence artificielle générative a trouvé un équilibre parfait entre stimulation des progrès technologiques et protection de la créativité humaine. Le monde a convergé autour de l'intelligence artificielle comme outil permettant d'accélérer la recherche et le développement tout en respectant la propriété intellectuelle. La disponibilité généralisée d'outils d'intelligence artificielle a créé un écosystème dynamique dans lequel l'innovation prospère aux côtés des processus créatifs traditionnels.

Fait peut-être le plus important, le système de la propriété intellectuelle a contribué à relever le niveau de vie des populations du monde entier en libérant le potentiel des nouvelles technologies et en comblant le fossé en matière de développement. La dynamique multilatérale lancée par le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés de 2024 s'est amplifiée et le système de la propriété intellectuelle intègre désormais toutes les formes d'innovation et de connaissances, y compris les savoirs traditionnels, créant une approche réellement inclusive de l'innovation et de la créativité.

La communauté de la propriété intellectuelle s'appuie sur les organisations internationales pour offrir un espace où réflexion et coordination sont menées à l'échelle mondiale pour traiter les enjeux critiques qui maintiennent la propriété intellectuelle en première ligne du discours mondial. Cette coopération renforcée s'est avérée cruciale pour relever les défis pressants que représentent notamment les changements climatiques, l'accès aux soins de santé et le développement durable.

Avec le recul, il apparaît clairement que le système de la propriété intellectuelle a réussi à s'adapter et à conserver sa pertinence tout en offrant certitude et équilibre. À mesure que nous progressons, ce cadre solide continue à évoluer, garantissant à la prochaine génération de créateurs et d'innovateurs des soutiens que l'on ne pouvait qu'imaginer il y a une décennie.

En principe, je conviens que l'harmonisation et la collaboration à l'échelle mondiale en matière de législation sur la propriété intellectuelle pourraient être l'issue souhaitable, mais des lignes directrices mondiales permettant aux pays de développer le système de la propriété intellectuelle en fonction de leur contexte propre seraient un résultat plus réaliste.

Spécialiste de la propriété intellectuelle



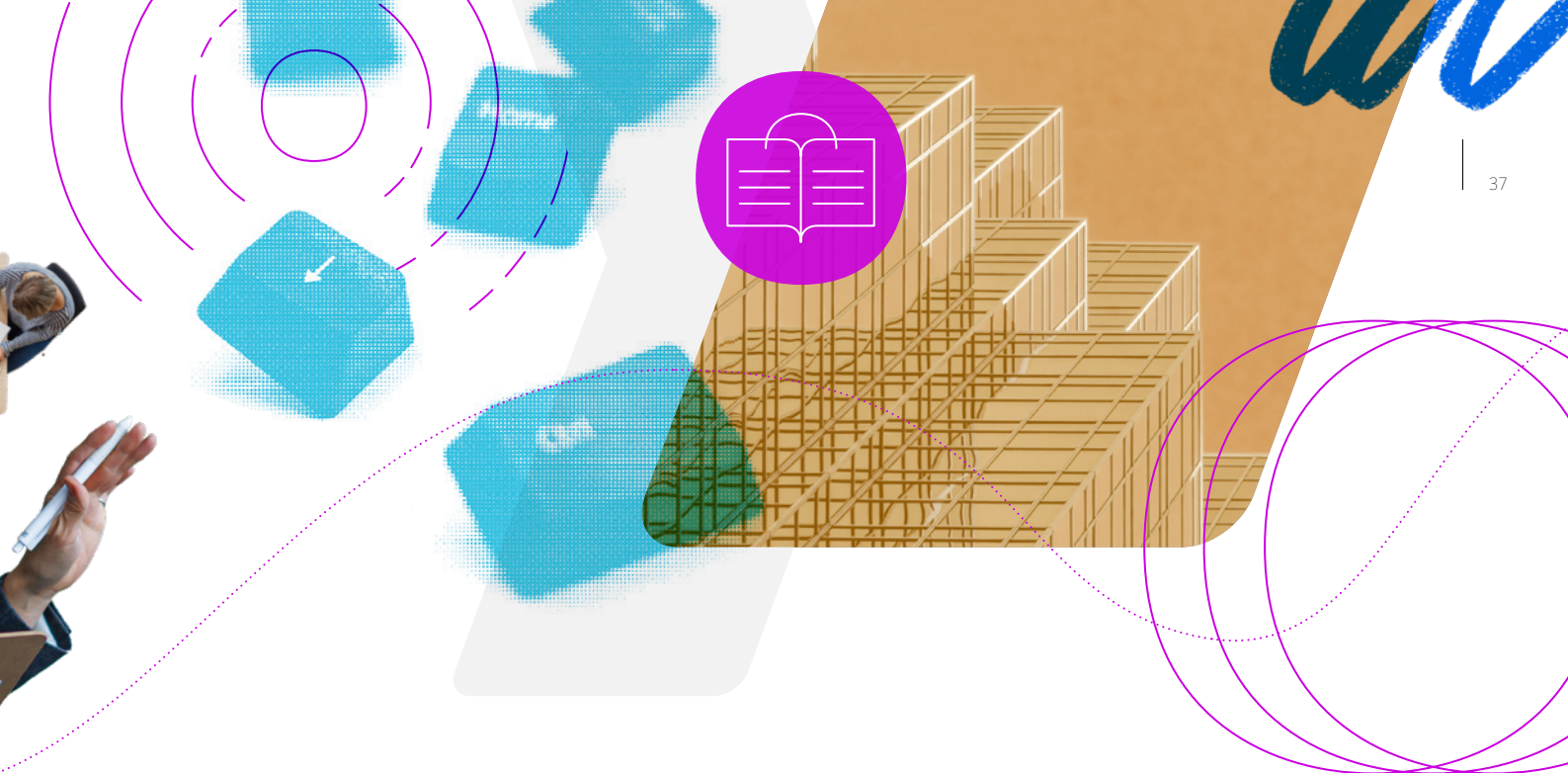
3 Qu'est-ce qui doit changer et quelles doivent être nos priorités?

Les entretiens ont permis de dresser le tableau des transformations cruciales nécessaires pour garantir que les systèmes de propriété intellectuelle continuent de stimuler l'innovation et la créativité à l'avenir. Ces pistes ont révélé cinq domaines ou thèmes prioritaires au regard desquels des changements sont nécessaires pour que l'écosystème de la propriété intellectuelle soit plus dynamique et efficace.

Moderniser les cadres réglementaires et politiques

Face aux défis futurs, les participants ont souligné que les offices de propriété intellectuelle doivent évoluer au-delà de leur rôle traditionnel d'autorité d'enregistrement. En ce qui concerne le contexte et les besoins divers des offices de propriété intellectuelle des différentes régions, la priorité immédiate consiste à élargir les services et à réimaginer l'office de propriété intellectuelle comme un catalyseur d'innovation et de créativité au sein de la société, et à développer les capacités internes de surveillance des technologies émergentes et de leurs effets dans le système de la propriété intellectuelle.

Les politiques actuelles de propriété intellectuelle doivent être remaniées de manière à les intégrer davantage dans les stratégies économiques nationales pour mieux répondre aux besoins futurs de la société. Cette transformation exige de renforcer le pouvoir décisionnaire des offices de propriété intellectuelle et d'étendre les mécanismes de soutien aux PME et aux innovateurs. Il est ressorti des entretiens qu'une assistance technique et juridique renforcée est considérée comme un élément crucial de ce système de soutien.



De plus, si l'accélération de l'élaboration des politiques pour suivre le rythme de l'évolution actuelle était considérée comme une priorité, le futur cadre réglementaire faisait l'objet d'un vif débat. Certains participants ont proposé des modèles de protection plus souples, notamment des approches fondées sur le libre accès, ou encore une réduction du secret une fois expiré le délai de protection afin d'accélérer l'innovation, tandis que d'autres étaient d'avis que le maintien de la stabilité du système par une application ferme des droits de propriété intellectuelle demeure crucial pour favoriser l'innovation à long terme.

Dans le contexte de l'émergence de la formation à l'intelligence artificielle et aux grands modèles de langage, peut-être faudrait-il réévaluer les lois de propriété intellectuelle pour prendre en compte les œuvres générées par intelligence artificielle. Nous devons déterminer quelles sont les pratiques de marché et évaluer la nécessité de laisser de la marge pour l'évolution du marché, plutôt que d'essayer de tout envisager d'un point de vue juridique. Le recours à l'intelligence artificielle fera également partie de la création. Nous devons réfléchir à ce qu'il convient de protéger.

Peter Labody

Vice-président, Office hongrois de la propriété intellectuelle



Accélérer la transformation numérique

L'intégration des technologies s'est avérée être une priorité pour le succès futur. Les participants ont insisté sur le fait que les offices de propriété intellectuelle doivent mettre en œuvre sans attendre l'intelligence artificielle et les solutions technologiques comme la chaîne de blocs et les jetons non fongibles dans les systèmes de la propriété intellectuelle afin de simplifier l'enregistrement et la protection de la propriété intellectuelle. Le développement de plateformes numériques sécurisées pour la gestion des droits au-delà des frontières a été identifié comme étant crucial, de même que la création de systèmes automatisés pour un traitement plus efficace des demandes. L'infrastructure numérique sous-jacente doit être construite selon des critères d'adaptabilité afin de pouvoir tenir compte des technologies émergentes tout en garantissant son efficacité, son exactitude et son accessibilité.

Bien que la nécessité de la transformation numérique fasse consensus, différentes approches se dégagent quant au calendrier de mise en œuvre. Certains participants appelaient à une adoption rapide pour éviter d'accuser du retard par rapport aux normes mondiales, d'autres à une mise à l'essai prudente pour s'assurer que les nouveaux systèmes renforcent les processus existants plutôt que de les perturber.

Réinventer l'éducation à la propriété intellectuelle

Les capacités d'innovation futures exigent de réimaginer l'éducation à la propriété intellectuelle. Tout en reconnaissant que l'éducation est un thème délicat, les participants ont proposé une approche stratégique qui suppose entre autres d'adapter l'éducation à la propriété intellectuelle au niveau de connaissances des différentes tranches d'âge et des différents secteurs. La transformation devrait commencer par remettre à niveau les connaissances en matière de propriété intellectuelle au sein des organismes gouvernementaux autres que l'office de la propriété intellectuelle, avant de s'étendre aux communautés sous-représentées, puis aux programmes exhaustifs d'éducation des jeunes. Enfin, des programmes seraient créés à l'intention des cadres pour renforcer le leadership en matière d'innovation.

Lorsque mon fils avait sept ans, il avait construit son monde à lui dans Minecraft, mais une personne venue chez nous l'a entièrement détruit par accident. Il m'a dit qu'il était désespéré, car il ressentait la connexion avec sa création... avec quelque chose qui lui appartenait, et il ne comprenait pas pourquoi quiconque pourrait vouloir l'en priver. Sept ans, et une perception différente de la propriété intellectuelle. Nous devons tirer parti de cette perception fondamentale, et nous devons le faire au moyen de politiques publiques, qui, sur le long terme, garantiront une société meilleure.

Etienne Sanz de Acedo
Président-directeur général, INTA

Mettre en place des réseaux de collaboration plus solides

Une collaboration renforcée était considérée comme essentielle pour le succès futur. Les participants ont souligné la nécessité d'établir sans délai des liens plus forts entre les offices de propriété intellectuelle, le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations internationales comme l'OMPI. La collaboration et la coordination interdisciplinaires étaient considérées comme une manière d'améliorer les connaissances communes des technologies émergentes et de leurs répercussions pour les droits de propriété intellectuelle, servant à compenser les écarts ou la fragmentation éventuels, et à combler le fossé en matière de développement.

Certains participants ont insisté sur le maintien de l'assistance apportée par les pays développés aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier des avantages de la propriété intellectuelle.

Le dialogue international était également considéré comme crucial pour faire face aux nouveaux enjeux dans le domaine de la propriété intellectuelle, effacer les divergences nationales et créer un système de la propriété intellectuelle plus solide et efficace, en particulier compte tenu de l'état actuel du multilatéralisme. Mettre l'accent sur les groupes de travail, les protocoles d'accord, les accords de coopération et le renforcement des capacités dans le but de reconstruire les piliers fondamentaux d'un système international de la propriété intellectuelle efficace était considéré comme une manière pratique d'aller de l'avant.

Enfin, l'amélioration de la communication et de la collaboration entre les différents départements gouvernementaux concernés par la chaîne de valeur de la propriété intellectuelle était considérée comme une priorité, étant donné que cela pourrait aider les titulaires de droits de propriété intellectuelle à mieux comprendre et utiliser leur propriété intellectuelle.

Il existe de nombreuses opportunités pour les organismes réglementaires chargés des différents domaines de propriété intellectuelle d'aligner les objectifs et d'accélérer la filière de l'innovation. Les nouveaux médicaments et traitements, par exemple, doivent obtenir l'approbation de différents organismes gouvernementaux avant de pouvoir être lancés sur le marché, notamment des autorités douanières, des offices de propriété intellectuelle et des autorités sanitaires.

Mariela Formas

Vice-présidente exécutive, Chambre de l'innovation pharmaceutique du Chili

Garantir la pertinence et l'inclusivité de la propriété intellectuelle

Le système de la propriété intellectuelle de demain doit être élevé au niveau interne et devenir plus accessible et équitable. Les participants étaient convaincus que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la visibilité de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'élaboration des politiques. Il est par ailleurs important d'accroître la participation des groupes sous-représentés, notamment des innovatrices, à la communauté de la propriété intellectuelle, et de créer des mécanismes permettant de reconnaître et d'inclure les communautés autochtones.

La principale difficulté consiste à faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle deviennent plus souples, numériques et inclusifs au cours de la prochaine décennie. À mesure que les technologies et la mondialisation s'accélèrent, nous devons veiller à ce que les systèmes de la propriété intellectuelle soient accessibles à toutes et tous – indépendamment de leur situation géographique ou économique.

Bemanya Twebaze

Directeur général, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle



4 Conclusions des entretiens

Ces travaux présentent une vue d'ensemble des grandes tendances qui façonnent l'innovation et la créativité fondées sur la propriété intellectuelle, tout en recensant les signaux émergents qu'il convient de surveiller à l'avenir. Les informations recueillies dans le cadre de ces entretiens expliquent les transformations à long terme et fournissent un cadre à partir duquel élaborer des scénarios d'avenir plausibles.

L'analyse révèle que les moteurs de changement au sein du système de la propriété intellectuelle ont évolué par phases plutôt que suivant une progression linéaire. La mondialisation, par exemple, est le catalyseur qui a permis de connecter les systèmes de propriété intellectuelle dans le monde entier, menant à la mise en place du Traité de coopération en matière de brevets, du système de Madrid et d'autres traités multilatéraux en matière de propriété intellectuelle. Toutefois, son influence sur la coopération multilatérale s'est affaiblie ces dernières années, pointant un changement dans l'évolution possible de la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle.

On observe également une emphase constante sur la nécessité de fixer des objectifs communs pour le futur système de la propriété intellectuelle, visant en particulier la compatibilité au niveau procédural et réglementaire plutôt qu'une harmonisation stricte. L'importance continue de la collaboration multilatérale apparaît comme une conclusion clé, un large consensus se dégageant quant au fait que les cadres multilatéraux offrent la manière la plus efficace, pour les innovateurs et les créateurs de diverses régions, d'atteindre des publics mondiaux de façon efficiente et rentable.

Les travaux mettent en évidence l'importance cruciale d'une sensibilisation accrue à la propriété intellectuelle en tant que priorité stratégique. À mesure que les générations futures héritent de la responsabilité de façonner et d'utiliser le système de la propriété intellectuelle, il devient primordial d'élargir les connaissances concernant les possibilités et les défis qu'il présente. Grâce à des connaissances améliorées, ces futurs créateurs et innovateurs seront mieux à même de maintenir et de développer un système de la propriété intellectuelle qui promeuve l'innovation inclusive tout en relevant les défis technologiques et sociaux émergents.



Les jeunes mettent leur créativité et leur ingéniosité au service du changement et d'un avenir meilleur, mais leur connaissance limitée de la propriété intellectuelle risque de les empêcher de réaliser pleinement leur potentiel. Nous devons redoubler d'efforts pour sensibiliser les jeunes inventeurs, créateurs et entrepreneurs, hommes et femmes, à la propriété intellectuelle, et les aider à acquérir les compétences et le savoir-faire qui leur permettront d'utiliser la propriété intellectuelle pour concrétiser leurs idées.

Daren Tang
Directeur général de l'OMPI

Méthodologie

Une approche systématique a été adoptée afin de recenser les candidats dont il conviendrait de recueillir les points de vue sur les forces qui auront une incidence sur l'écosystème de la propriété intellectuelle à l'avenir. Ce processus a consisté à mener des entretiens structurés avec des experts et des visionnaires de nombreux secteurs, notamment des secteurs public et privé, des milieux universitaires, des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales.

Nous avons utilisé la méthode d'entretien à sept questions¹, outil pratique de prospective conçu pour recueillir des points de vue stratégiques auprès de diverses parties prenantes. Cette méthodologie est particulièrement efficace pour identifier des points de vue contradictoires sur les scénarios d'avenir et extraire des informations détaillées sur les inquiétudes d'ordre politique sous-jacentes. Elle s'est avérée extrêmement utile pour susciter une participation active des parties prenantes de haut niveau dans le cadre d'initiatives de prospective.

Le thème central des entretiens était l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle au cours des 10 prochaines années. L'entretien structuré comportait sept questions fondamentales :

1. Quel est selon vous l'enjeu crucial pour le thème considéré?
2. Si les choses se passaient bien, en étant optimiste mais réaliste, quel serait pour vous un résultat souhaitable?
3. Si les choses tournaient mal, quels seraient les facteurs qui vous inquiéteraient?
4. En ce qui concerne les systèmes internes, quels changements faudrait-il éventuellement y apporter pour parvenir au résultat souhaité?
5. Avec le recul, quels sont selon vous les événements importants qui ont mené à la situation actuelle?
6. À l'avenir, quelles sont selon vous les mesures à prendre rapidement et en priorité?
7. En l'absence de toute restriction et si vous pouviez diriger les mesures prises, que souhaiteriez-vous inclure d'autre?

Plus de 45 entretiens ont été réalisés dans le cadre de l'étude entre avril et octobre 2024, en veillant à une représentation équilibrée des différentes régions géographiques et des différents niveaux de développement économique.

¹ The Futures Toolkit. Government Office for Science, Royaume-Uni, 2024, page 27.
<<https://assets.publishing.service.gov.uk/media/66c4493f057d859c0e8fa778/futures-toolkit-edition-2.pdf>>.

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a lancé le projet Les éclaireurs dans le but de se pencher sur la situation future du système de la propriété intellectuelle et de mieux cerner les enjeux critiques, les tendances et les possibilités d'innovation et de créativité fondées sur la propriété intellectuelle. Ce rapport souligne la nécessité d'observer avec vigilance les indicateurs émergents et les faibles signaux susceptibles de donner forme au paysage et d'orienter l'évolution du système de la propriété intellectuelle. Les points de vue formulés lors des entretiens permettent de comprendre les transformations dans la durée et offrent des bases sur lesquelles concevoir des scénarios relatifs à l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle.